



AVOIR UN CHEZ SOI, EXISTER AU-DELÀ

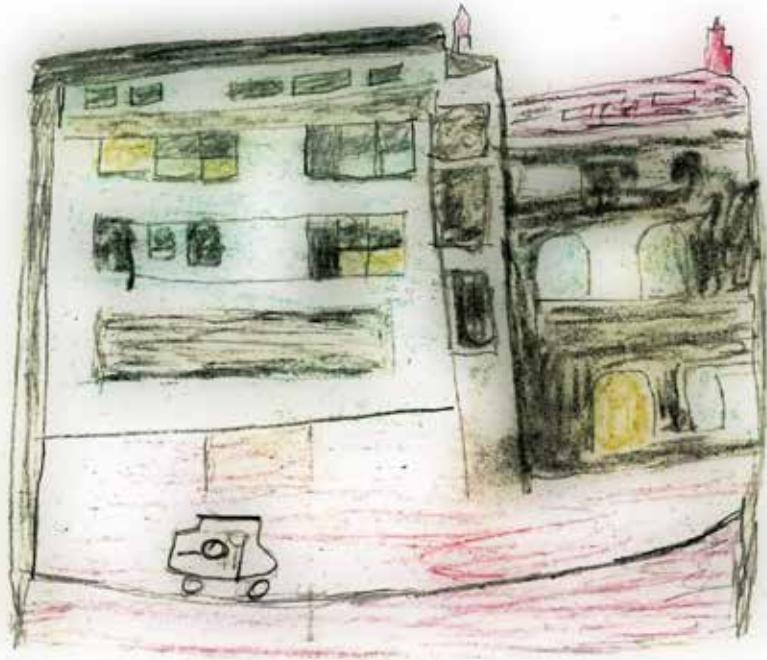
Périodique trimestriel

4^e trimestre 25

Numéro 239



Journal de l'alpha



Textes et des dessins qui témoignent de difficultés liées au logement par les apprenants des ateliers du soleil.



AVOIR UN CHEZ SOI, EXISTER AU-DELÀ

Logement, alpha et éducation permanente

Sommaire

Édito

Habiter, et ne plus vivre entre les lignes

5

Anne Coppieters, directrice, Lire et Écrire Communauté française

Regard sur les voix de quelques apprenant·es

8

Sur base d'une rencontre avec les Ateliers du Soleil,

texte par Louise Culot, Lire et Écrire Communauté française

Inscrivez-vous à l'UNIMESC®!

13

Laurent d'Ursel, Le Syndicat des immenses

Lumière sur les mécanismes opaques de l'expulsion locative

28

Sarah De Laet, Lire et Écrire Bruxelles

L'accès au logement : pas facile, et encore plus quand on cumule les obstacles...

44

Jean Constant, coordinateur pédagogique, Lire et Écrire Verviers

Vivre dans des espaces indignes : Une rencontre avec les travailleur·euses d'Habitat-Cité (Île-de-France)

53

Sur base d'une rencontre avec Claire Toutlemonde, responsable du pôle Asile, accès aux droits et insertion ; Mihaela Sima et Daniel Mihailovic, chargé·es de mission Insertion et accès aux droits.

Mis en forme par Sebastian Demolder, Lire et Écrire Communauté Française

Elles connaissent leurs droits et ne donnent pas leur langue au chat	66
Sur base d'une rencontre avec Kenza Buisson et ses apprenantes, ASBL La Maison de la Famille	
Mis en forme par Cécilia Locmant, Lire et Écrire Communauté Française	
Comment faire naître, grandir et circuler l'entraide: quand des animations sur le logement débarquent en alpha pop	74
Sur base d'une rencontre avec Daniel Roland, Lydia Tsialakoudis, Fadella Nouri et Lucie Munyengaju, Centre Alpha de Schaerbeek	
Mis en forme par Sebastian Demolder, Lire et Écrire Communauté française	
Sélection bibliographique	85
Aurélie Audemar, Centre de documentation en alphabétisation et éducation populaire du Collectif Alpha	
Sélection bibliographique du comité de rédaction	



*Prochain numéro
L'évaluation en question*

Le Journal de l'alpha est le périodique de Lire et Écrire.

Crée en 1983 par les mouvements ouvriers, Lire et Écrire agit au quotidien, en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour:

- attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur la persistance de l'analphabétisme, sur l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions;
- promouvoir le droit effectif à une alphabétisation de qualité pour tout adulte qui le souhaite;
- développer l'alphabétisation populaire dans une perspective d'émancipation, de participation et de changement social vers plus d'égalité.

Le Journal de l'alpha a pour objectif de produire et de diffuser réflexions, débats et pratiques de terrain sur des thèmes pédagogiques et politiques liés à l'alphabétisation des adultes.

Les textes publiés par le Journal de l'alpha n'engagent que leurs auteurs.

Les auteurs du Journal de l'alpha ont la liberté de décider si la nouvelle orthographe est ou non appliquée, en tout ou en partie, à leur texte. Ils sont libres également d'adopter ou non, en tout ou en partie, l'écriture inclusive.

Rédaction Lire et Écrire Communauté française asbl
42a bte 4 rue des Vétérinaires 1070 Bruxelles 02 502 72 01
journal.alpha@lire-et-ecrire.be

www.lire-et-ecrire.be/journal.alpha

Secrétaire de rédaction Sebastian Demolder
Comité de rédaction Justine Duchesne, Daniel Flinker,
Louise Culot, Lisa Ianni, Sarah De Laet

Éditrice responsable Anne Coppieters

Design 41109.be

Dépôt légal D/2025/10901/04

Édito

Habiter, et ne plus vivre entre les lignes

Anne Coppieters, directrice

Lire et Écrire Communauté française

Il existe dans nos villes et nos villages des zones invisibles, des espaces où l'on survit sans jamais vraiment habiter. Le philosophe Norman Ajari¹ les appelle des « espaces de l'indigne » : des interstices sociaux où certaines vies sont tolérées sans être reconnues. Le logement, pour beaucoup, n'est plus un lieu d'ancrage. C'est devenu un champ de lutte quotidienne.

La crise du logement touche largement : les loyers explosent, les quartiers urbains se gentrifient, même des jeunes ménages diplômés ont du mal à se loger et doivent s'éloigner toujours davantage des centres. À cela s'ajoutent les effets de la crise énergétique, la faiblesse du logement public, la financiarisation du sol. A fortiori, plus on s'élève dans la hiérarchie des fragilités, plus le sujet devient douloureux. De nombreux récits des apprenants de Lire et Écrire se recoupent : loyers impayables, plafonds qui s'effondrent, préavis sans recours...

Pour les personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture, les obstacles se multiplient : comprendre un bail, lire un avis d'expulsion, rédiger une demande, décoder une facture d'énergie. L'écrit gouverne tout, et ne pas le maîtriser c'est risquer d'être dépossédé de sa capacité à se défendre. L'exclusion du logement est aussi une exclusion du langage.

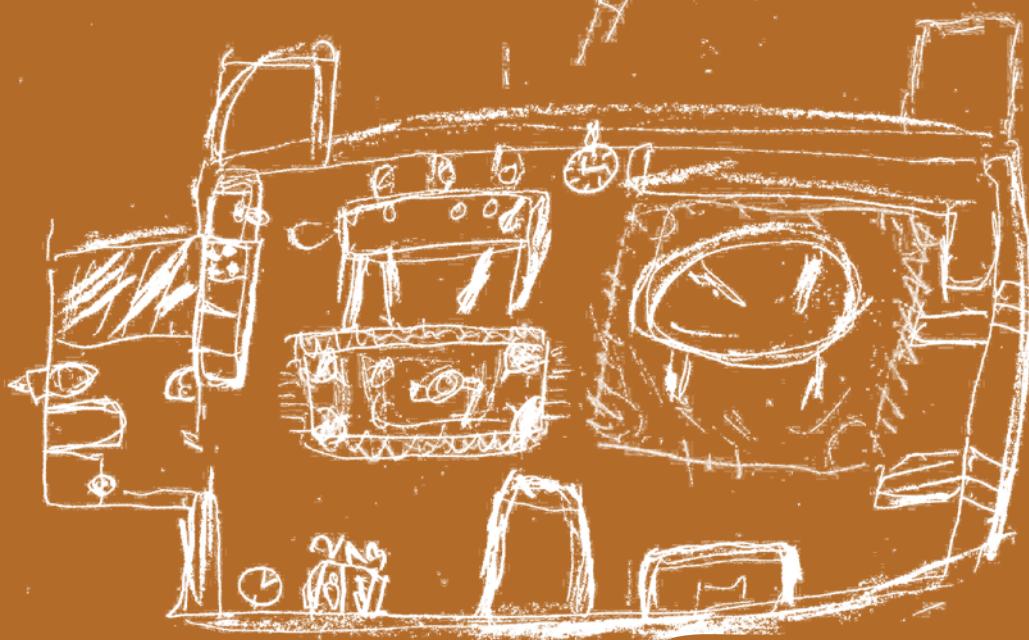
¹ Norman Ajari, *La Dignité ou la mort. Éthique et politique de la race*, Éditions La Découverte, coll. Les Empêcheurs de penser en rond, 2019, p. 304.

Mais les espaces de l'indigne peuvent être des espaces de résistance. Par les ateliers d'alphanétisation, en Wallonie et à Bruxelles, des femmes et des hommes transforment la honte en parole, la peur en savoir. En apprenant à lire, à écrire et à parler, ils réapprennent à habiter. Habiter n'est pas seulement posséder un toit, c'est trouver sa place dans le monde commun : pouvoir dire « je » dans la cité, dans les phrases de l'histoire que nous déployons.

Depuis l'après-guerre, notre modèle collectif du logement repose sur une équation devenue fragile : propriété = stabilité = citoyenneté. En confiant à la propriété individuelle le rôle d'intégration sociale, l'État a fait du marché l'instrument principal du droit d'habiter. Or cette promesse aujourd'hui se retourne : la logique de solvabilité exclut précisément celles et ceux qui ne peuvent entrer dans le texte de la propriété.

Ce texte-là, nous devons maintenant l'interroger. Et peut-être le réécrire ensemble pour que, demain, habiter ne signifie plus vivre entre les lignes. Mais en elles, dans un récit partagé. Bonne lecture....





En 2015 mon bailleur et moi
Avons signé un contrat de bail
Alors que le logement était
Déclaré non conforme aux normes
de sécurité et de salubrité

..... je suis condamné à payer
les loyers pour une période,
Parce que j'ai accepté d'habiter
Dans ce logement malgré
Cette situation d'insécurité et d'
D'insalubrité.

J'étais dans le besoin et je n'
ai pas eu de choix.

Manito Vasile

Les autrices et les auteurs¹ des textes et des dessins que vous découvrirez entre les articles de ce numéro du Journal de l'Alpha sont apprenant·es aux Ateliers du Soleil², à Bruxelles. Ce sont des femmes et des hommes, plus ou moins jeunes, peut-être parents, grands-parents, de langue maternelle turque, peule, arabe, espagnole, roumaine, kurde, pour n'en citer que quelques-unes. Si chaque histoire, chaque trajectoire est singulière, elles convergent ici et aujourd'hui en une série de situations symétriques : ces femmes et ces hommes aux revenus maigres ne parviennent plus à satisfaire de manière viable et saine certains besoins primaires comme le bien manger et l'avoir un toit pour se protéger du froid et de la chaleur, pour bien dormir et pour être en sécurité.

Regard sur les voix de quelques apprenant·es

Sur base d'une rencontre avec les Ateliers du Soleil,
texte par Louise Culot, Lire et Écrire Communauté française

¹ Les noms et prénoms de certain·es apparaissent parfois sous leurs productions. D'autres ont voulu rester anonymes.

² Le centre Ateliers du Soleil est né sous le nom d'Info-Türk comme un collectif d'information et de documentation en 1974, juste au moment de l'arrêt de l'immigration marquant le début d'une période d'exclusions. Depuis sa fondation, l'association fait partie de plusieurs initiatives interculturelles qui luttent contre le racisme et la xénophobie et qui défendent les droits des citoyens d'origine étrangère. Par la multiplicité de ses actions socio-culturelles (cours de langues, école de devoirs, ateliers créatifs) et la diversité des nationalités mises en présence au sein des ateliers, qu'il s'agisse des adhérents ou des animateurs, elle constitue une expérience d'avant-garde dans la société pluriethnique et pluriculturelle de Bruxelles.. Ainsi, les Bruxellois d'origine étrangère sont amenés progressivement à participer activement à la vie de leur ville et à acquérir la dignité à laquelle tout citoyen a droit. <https://www.ateliersdusoleil.be/>

Toutes les personnes dont les difficultés de logement sont (d) énoncées dans ce numéro sont sociologiquement proches des autrices et auteurs de ces textes et de ces dessins. Leurs revenus sont modestes, leur niveau d'éducation formelle est bas, elles sont la plupart du temps racisées. Traduction de ces caractéristiques dans le contexte du marché de la location : ces personnes subissent une discrimination intersectionnelle³ sur base de leur situation professionnelle, financière, administrative, linguistique et de leur couleur de peau.

Au lieu d'essayer de corriger ce phénomène de discrimination, les politiques publiques (dans les domaines du social, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de l'accueil des personnes étrangères, e.a.) maintiennent ces populations dans des conditions d'existence dégradées et produisent ce que le philosophe Norman Ajari nomme « espace de l'indigne », soit un entre-deux invivable entre la vie et la mort⁴.

Quand le Journal de l'Alpha prend contact avec les Ateliers du Soleil pour annoncer qu'un prochain numéro sera consacré au logement, l'assistante sociale emboîte tout de suite le pas. Elle en entend des histoires, trop d'histoires, de logements trop petits, trop chers, trop sales, trop froids. Hélas, dans l'immédiat, des solutions, elle n'en a pas. Personne n'en a : il n'y en a pas. Avec les conséquences évidentes que cela peut avoir sur le parcours de formation des personnes, tant les chances de se maintenir en formation sont diminuées quand certains besoins physiologiques et psychologiques ne sont pas satisfaits.

La seule suite qu'elle peut donner aux appels à l'aide, ce sont des rencontres avec le secrétaire général du Syndicat des Locataires, José Garcia, pour que les situations d'injustice vécues par les apprenantes soient au moins relayées et puissent servir au travail politique du Syndicat.

³ Selon Unia, la discrimination multiple intersectionnelle se produit lorsqu'un individu ou un groupe d'individus est discriminé sur la base de critères qui sont tellement imbriqués (couleur de peau, genre, niveau social...) qu'ils créent une forme unique et nouvelle de discrimination. Les critères protégés interagissent et deviennent inséparables par l'interaction de différents systèmes de pouvoir liés au contexte socio-économique. Voir : <https://www.unia.be/fr/dossiers/intersectionnalite%C3%A9-et-discrimination>

⁴ Voir, dans ce numéro, l'article de Sebastian Demolder « Vivre dans des espaces indignes : Une rencontre avec les travailleur-euses d'Habitat-Cité (Île de France) », pp.53-65..

Parler de ce problème, le rendre public et politique, ça ne rétablit pas le droit au logement aux personnes et aux familles, mais ça contribue à la construction d'un récit, un récit sur la manière dont une ville, une région, un pays, des institutions administratives et judiciaires maltraitent une partie de ses habitant·es.

Ce travail de témoignages écrits et dessinés a été réalisé par le groupe « logement » nouvellement formé au sein des Ateliers du Soleil, avec l'appui de leur assistante sociale et d'une illustratrice et animatrice en éducation permanente. Ces productions ne sont pas le résultat d'un travail de longue haleine, mais sont une étape dans un processus amorcé à partir de l'appel à contributions formulé par le Journal de alpha. Entre autres activités, le groupe a participé à des événements dans le cadre des « Housing Action Day » organisées en mars 2025⁵ à Bruxelles ; est allé voir le documentaire « Mon logement, mon combat »⁶ ; s'est joint à une manifestation... Petit à petit, les participant·es prennent conscience que leurs situations sont symétriques et que le problème du logement est non pas individuel, mais structurel.

L'outil de régulation des loyers applicable en Région bruxelloise depuis mai 2025⁷ perce un petit jour dans le tableau sombre des injustices que vivent de nombreuses familles sur le marché locatif de la capitale. Toutefois, comme en avertit l'assistante sociale, cet outil sera difficilement mobilisable par les personnes les plus vulnérables sur le marché locatif : leur rapport de force avec les propriétaires est trop inégal.

⁵ <https://housing-action-day.be/fr>

⁶ À travers le témoignage de Racky, Abdelkader et Malka — tous 3 bruxellois — et d'expériences sur le terrain avec Communa et le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, le film documentaire « Mon logement, mon combat ! » (2024) aborde de plein front la question de l'accès au logement abordable dans la capitale. Une réalisation de Clara asbl en partenariat avec la Maison de Quartier Helmet de Schaerbeek.

⁷ Cet outil, fruit d'une prise en compte partielle de vastes revendications du secteur du logement en Région bruxelloise, introduit les notions de loyer abusif, considérés comme trop élevés par rapport au loyer indicatif (20% au-dessus) et de loyer indicatif (aussi appelé grille indicative) et instaure une Commission Paritaire Locative où siègent des représentants des locataires et des propriétaires. Celle-ci sera chargée de donner son avis au cas par cas, un avis non contraignant mais dont la justice de paix devra en tenir compte.

Si les logements abordables sont introuvables et que les pouvoirs en place produisent activement ces espaces dits « de l'indigne », la question devient : comment restaurer la dignité ?

Des bribes de réponses surgissent dans les pratiques d'éducation populaire. Comme ces plantes aquatiques qui ont le pouvoir de faire respirer une masse d'eau stagnante anoxique⁸, les processus d'éducation populaire, en engageant l'action individuelle et collective, le dialogue, la prise de conscience, la construction de récits alternatifs, non seulement manifestent la « puissance de la survie »⁹ des personnes, mais apportent l'oxygène indispensable à une société au bord de l'asphyxie.

⁸ En écologie et hydrobiologie, l'anoxie est une diminution de l'oxygène dissous ou présent et biodisponible dans le milieu (définition de Wikipédia).

⁹ Expression du philosophe Norman Ajari dans *La Dignité ou la mort. Éthique et politique de la race*, Paris, Éditions La Découverte, coll. Les Empêcheurs de penser en rond, 2019, p. 304.





porte

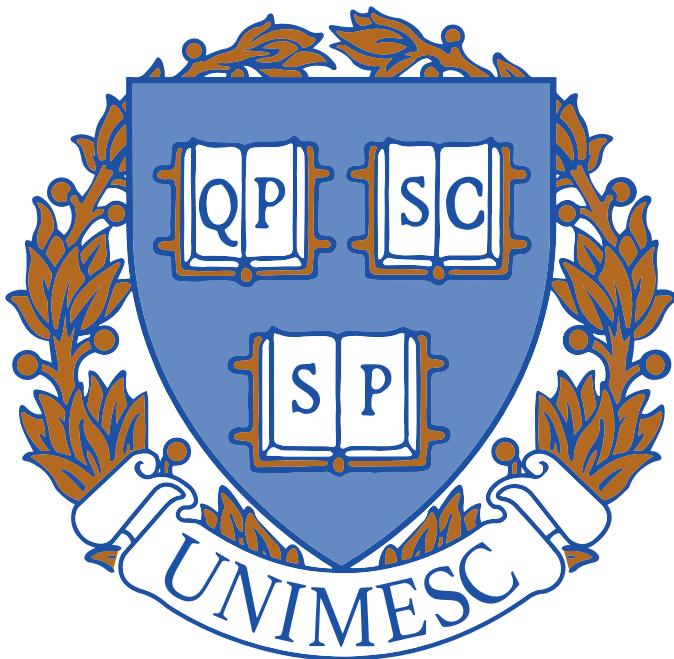
garage

cellos appelle

Fondé en 2019, le Syndicat des immenses est un groupe de pression et d'action, un laboratoire psycho-social et philosophique de réflexions politiques, d'actions engagées et de propositions constructives en faveur des personnes en non-logement ou en mal-logement. Sous forme de dépliant publicitaire satirique, ce texte nous invite à changer notre regard sur les personnes « sans chez soi » et à rejoindre leurs combats.

Inscrivez-vous à l'UNIMESC® !

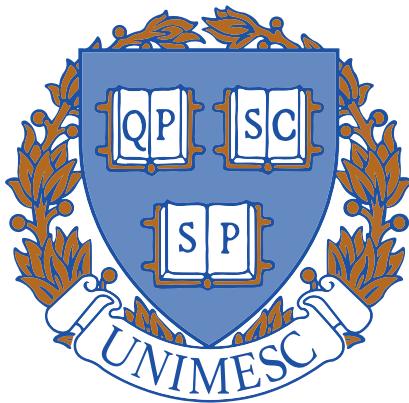
Laurent d'Hursel, Le Syndicat des immenses



Inscrivez-vous à l'UNIMESC® !

DÉPLIANT PUBLICITAIRE

Ne pas jeter sur la voie publique



Lancée par le Syndicat des immenses
avec son panache politique habituel, l'UNIMESC
— acronyme de « Université de l'immensité expliquée aux escapé·es » —
vous invite à sa journée « portes ouvertes »,
afin de répondre aux questions de celles et ceux
qui hésiteraient encore à s'inscrire pour l'année académique prochaine !

VOUS êtes indisponible ce jour-là ? Pas de problème, le recteur de l'UNIMESC se déplace jusqu'à chez vous ! Concrètement : commandez sa conférence gesticulée qui, en deux heures tout compris, achèvera de vous convaincre de vous inscrire !¹

VOUS désirez dès à présent en savoir davantage ? Le dépliant que vous tenez entre les mains détaille le bienfondé de cette formation inédite !

VOUS pensez en savoir suffisamment, travaillant déjà avec des personnes sans chez-soi ? Ce dépliant ne manquera pas de vous détromper !

[°] Les mots rehaussés d'un astérisque sont explicités en annexe. Ils sont, pour la plupart, extraits du *Thésaurus de l'immensité* (La Lettre volée, 2024) du Syndicat des immenses.

¹ Voir : www.syndicatdesimmenses.be/conference-gesticulee.

Le Syndicat des immenses^{*}, c'est quoi ?

Hyper actif depuis sa création en mars 2019, le Syndicat des immenses (SDI) porte le combat des personnes en non-logement ou mal-logement. Fin 2023, le SDI a finalisé son verdict sociétal inédit et son programme politique radical, qu'il s'emploie désormais à communiquer, de multiples manières, jusqu'à cofonder l'UNIMESC avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les escapé·e·s^{*}, c'est qui ?

Il s'agit des personnes non-immenses, c'est-à-dire disposant d'un authentique chez-soi.

L'UNIMESC, c'est pourquoi ?

Pour promouvoir l'alphanumerisation des escapé·es qui, à l'endroit du sans-chez-soirisme^{*}, sont d'authentiques illettré·es ! Plutôt que de les stigmatiser, de moquer leur néfaste escapocentrisme^{*} ou dénoncer vainement leur extractivisme^{*}, l'UNIMESC veut les faire accéder à une connaissance précise et documentée de l'immensité^{*}, leur apprendre à déconstruire leurs représentations spontanées, aussi violentes qu'erronées, et, in fine, les embarquer dans la création possible, souhaitable et rentable de zérotoires^{*} pour les immenses.

En se faisant vecteur de transmission du savoir, l'UNIMESC se positionne donc comme un acteur central d'un changement sociétal historique.

L'analphabétisme des escapé·es, qui contribue à la perpétuation du sans-chez-soirisme, n'est pas une fatalité !

Sur le modèle des étapes du changement selon John Kotter², l'UNIMESC veut chambouler les automatismes terminologiques et politiques des escapé·es, authentiques cancres s'agissant de sans-chez-soirisme !

L'immencipation^{*} des immenses doit aller de pair avec l'instruction – qui n'a que trop tardé avec les conséquences que l'on sait – des escapé·es !

² Voir : <https://www.manager-go.com/gestion-de-projet/8-etapes-du-changement-de-kotter.htm>.

Conditions d'admission

Si le minerval exigé par l'UNIMESC est aligné sur celui des autres universités bruxelloises, des bourses spéciales sont prévues pour les immenscapé·es^{*}.

Le public cible par excellence de l'UNIMESC jouit d'un accès gratuit et d'un suivi personnalisé, à savoir 1) les fatalâches^{*} et 2) les travailleur·euses sociaux types, forcément escapocentré·es^{*} et donc pas encore « travailleur·euses sociétaux » dignes de ce nom.³

Avertissement

Spécificité disciplinaire de l'UNIMESC, deux erreurs sont rédhibitoires et susceptibles de provoquer l'exclusion immédiate des étudiantes et étudiants si, dans leur parcours d'études, elles et ils sont pris en flagrant délit d'usage :

- de la majuscule pour « immense » et ses nombreux dérivés. Les immenses ne se réfèrent en effet à aucun espace géographique, ni à une quelconque ethnie.
- de « sans-abri » au lieu de « sans-chez-soi »^{*}. Les « sans-abri » (au sens littéral et correct du terme) ne constituent en effet que 10% des sans-chez-soi. Plus grave, le vocable de « sans-abri » sous-entend que leur trouver un abri pour une nuit résout quoi que ce soit et il charrie un imaginaire qui contribue à la persistance insupportable de ce fléau sociétal :
1° il légitimise le principirisme^{*} et le continuisme^{*} ;
2° il valide le « modèle de l'escalier »⁴ et la « politique du thermomètre »⁵ ;
3° il contribue à l'essentialisation spontanée de l'« être-sans-abri » comme « être-avec-un-gros-problème-social-santé » et comme « être-sans-gros-problème-logement », voire, pour les cas extrêmes, comme « être-non-relogable »⁶ ;
4° il alimente le fantasme, qui permet de fermer les yeux, selon lequel « Elles et ils ont choisi la rue », alors que a) refuser éventuellement, hic et nunc, de la quitter ne signifie pas du tout qu'on a décidé en amont d'y tomber et que b) cet éventuel refus, facilement rationalisable, ne correspond pas forcément à un choix réel, absolu, hors-contexte.

³ Pour la distinction travail *social* versus *sociétal*, lire « Faut-il sauver le travailleur social ? Pourvu qu'il soit sociétal. Plaidoyer et limite de la sociétalogie active » de Laurent d'Ursel in *Permanences critiques*, n°14 [à paraître].

⁴ Selon ce modèle, la personne sans chez-soi doit, avant d'accéder à un logement pérenne, passer par une série d'étapes progressives (hébergement d'urgence, maison d'accueil, logement accompagné, logement de transit).

⁵ Cette politique consiste à intensifier l'aide aux sans-chez-soi quand la température baisse et à la réduire, voire supprimer, quand elle est jugée supportable.

⁶ Qu'être sans chez-soi est d'abord, voire uniquement, un problème de logement, et non, comme on le pense, le symptôme d'un problème social-santé, est la pierre angulaire du diagnostic du SDI.

PROGRAMME DU BACCALAURÉAT

Le baccalauréat est centré sur l'apprentissage du vocabulaire et l'achat du *Thésaurus de l'immensité* (15 €) est obligatoire pour assister au cours. Pour éradiquer le sans-chez-soirisme, le déminage de la novlangue des escapé·es est en effet une condition préalable, mais, bien entendu, non suffisante.

PROGRAMME DU MASTER

Le master est centré sur la maîtrise des tenants et aboutissants du verdict sociétal du SDI⁷, qui se résume aisément :

- l'origine véritable du sans-chez-soirisme est la conviction, aussi répandue qu'erronée, selon laquelle il est une fatalité, alors que c'est un choix de société et que son abolition est techniquement possible, humainement souhaitable et financièrement rentable.
- la tragique persistance de l'éluctable* sans-chez-soirisme tient au fait que sévissent massivement dans nos sociétés l'hiérarchisme*, le désuniversalisme*, l'allomorphisme* et la nécropolitique*. Ces fameux « quatre piliers du sans-chez-soirisme persistant » expliquent les lettres rehaussant le logo de l'UNIMESC.

Les mémoires de master doivent prolonger l'un des thèmes très pointus retenus pour chacune des « Universités d'été des immenses ».⁸ Ces moments rares de croisements, voire d'amplifications réciproques, du savoir expert d'immenses, d'universitaires, de politiques et de travailleur·euses de terrain culminent toujours avec une publication chez Maelström, comme *Politique et immensité* (2022), *Immensité et stratégie* (2024) et *Valeur et immensité* (2026, à paraître), dont l'achat (15 €/pièce) est hautement conseillé.

En outre, les étudiant·es en master sont tenus de participer au « Séminaire de l'immensité », ayant lieu quatre fois par an et assuré, tour à tour, par des membres du Syndicat des immenses. Chaque séance du séminaire dure deux heures, et donne à l'immense mobilisé·e l'opportunité de déplier, discuter et débattre avec les étudiants un savoir de l'immensité : savoir acquis, élaboré, affiné par l'expérience du vécu, par l'expérience syndicale, par l'analyse sociétale et par toute autre forme d'expertise qu'il revendique et/ou juge pertinente.

PROGRAMME DU DOCTORAT

Le doctorat est centré sur la recherche de pointe à vocation sociétale, afin de développer des pôles d'excellence militante et de prises de conscience politique, susceptibles de percoler dans tous les esprits, d'infuser dans le programme de tous les partis et d'essaimer jusque dans les pratiques des acteur·ices de terrain.

Si l'étudiant·e réussit avec « la plus grande distinction », l'UNIMESC prend à sa charge la diffusion des résultats de la recherche, comme peut en témoigner, par exemple, Justine Carlier (détachée à l'UNIMESC par le département Dulbea de l'ULB) pour sa recherche

⁷ Voir : www.syndicatdesimmenses.be/udeskif.

⁸ Une université différente accueille chaque fois l'événement : la VUB en 2021, l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles en 2023 et l'ULB en 2025.

« Le sans-chez-soirisme : suite ou fin ? » parue en 2022 et qui calcule le coût annuel moyen de chaque sans-chez-soi à la Région bruxelloise, à savoir la bagatelle de 41.000 €.⁹

Mais la science économique n'est pas la seule spécialisation possible pour un doctorat à l'UNIMESC, tant s'en faut. L'étudiant·e peut en effet se tourner également vers :

- la science politique. Le SDI a en effet finalisé son programme politique, qui tient en un mot : l'udéskif*. Et ce programme mérite un plan détaillé et budgété, avec rétroplanning modulable.
- la transdisciplinarité. Le SDI a en effet constaté que les « quatre piliers » expliquant la persistance du sans-chez-soirisme sont également actifs, en tout ou en partie, tels quels ou selon des modalités spécifiques, au sein d'autres secteurs, comme l'aide à la jeunesse¹⁰ ou l'administration des biens et de la personne¹¹. D'autres secteurs doivent encore être explorés, jetant les bases d'une science des « 4 piliers ».
- la transmilitance (1). Le SDI a en effet la conviction que le principirisme, la nécropolitique, l'(in)éluctabilité* et la sociétalisation* dessinent le « carré magique », explicite ou sous-jacent, de tout authentique combat militant, une hypothèse qui mérite d'être étayée, nuancée ou démentie.
- la transmilitance (2). Le SDI met en effet sur le même plan le sans-chez-soirisme et les autres fléaux sociétaux que sont l'esclavage, la pédocriminalité, le racisme et les violences sexistes et sexuelles, un geste qu'une étude approfondie doit encore valider.
- la science administrative. Le SDI a en effet démontré qu'une des causes de l'inefficacité crasse des politiques de lutte contre le sans-chez-soirisme est l'absurde et déléterie dé connexion des secteurs professionnels Logement et Social-Santé. Leur fusion impérative nécessite un phasage précis et minutieux.
- la science immobilière. Le SDI a en effet identifié le manque criminel de logements abordables comme la cause principale, et paradoxalement peu évoquée, du sans-chez-soirisme persistant. Et, une fois identifiés, les innombrables déterminants – politiques, fiscaux, juridiques et, surtout, sociétaux – du montant du loyer doivent être subtilement intriqués pour garantir l'accès pour chacun·e à un logement digne et abordable.
- le droit. Le SDI plaide en effet, avec d'autres (le RWLP, le PS et Solidaris, notamment), pour la création d'une branche Logement de la Sécurité sociale.¹² L'extrême complexité de l'entreprise exige en amont des études multidimensionnelles approfondies.
- la sociétalogie*. Le SDI a en effet jeté les bases de cette nouvelle discipline, en forgeant notamment la notion d'« ingénierie sociétale »* et il urge de les déplier, ramifier et consolider.
- l'épistémologie. Le SDI a en effet contribué à cette branche de la philosophie des sciences en forgeant les concepts de principirisme et de continuisme, et il importe d'en déployer tout le potentiel analogique pour d'autres champs sociétaux que le sans-chez-soirisme.

⁹ Voir : www.syndicatdesimmenses.be/co-commanditaire-de-letude-dulbea.

¹⁰ Voir : www.syndicatdesimmenses.be/action-novembre-2024.

¹¹ Voir : les contributions de Daniel Rivet à *Politique et immensité (Politique et Immensité (pp. 212-222))* et *Immensité et stratégie (pp. 241-250)*, 2024, Editions Maelstrom.

¹² Voir : www.syndicatdesimmenses.be/branche-logement-de-la-securite-sociale.

La collaboration d'UNIMESC avec le BrIAS (Brussels Institute for Advanced Studies) et le BSI (Brussels Studies Institute) garantit une visibilité augmentée pour les thèses de doctorats.

Méthodologie : une pédagogie active et militante

Pour ne laisser aucun·e escapé·e au bord de la route, l'UNIMESC promeut la variété des formats et la souplesse dans le cursus de chacun·e.

Sont ainsi rendus possibles :

- des stages au sein même du SDI, en participant notamment à ses réunions hebdomadaires, sans exception aucune, le lundi de 11h à 14h chez DoucheFLUX.
- des cours interactifs, appelés « master class », avec l'expertise de première main d'immenses, de véritables systémologues* pour certains, défrayés par l'UNIMESC.¹³
- des travaux pratiques, comme la confection de banderoles, la participation à des manifs ou l'implication dans l'un des quatre « combats »¹⁴ du SDI.
- des sorties culturelles pour découvrir la créativité des immenses (œuvres plastiques, anecdotes gesticulées, slam, poèmes et autres textes...).
- le travail en sous-groupes, grâce aux jeux de société *L'immenCité* et *Rue de la Bascule*.¹⁵
- l'accès H24 à une cellule psychologique gratuite pour les escapé·es qui, une fois déniaisé·e·s, décompenserait sous le coup de l'émotion, ne seraient pas armé·es face à la colerrance* – toujours possible à la faveur d'une master class par exemple, d'un immense décrivant sa situation révolsurde* – et/ou réaliseraient avec effroi qu'ils sont souvent duplimmences*, coupables parfois de verbiolence*, voire sont de véritables malotrures*.¹⁶

Doctorat honoris causa

Une seule fois dans sa brève histoire, l'UNIMESC a décerné un doctorat honoris causa, à l'asbl DoucheFLUX, pour la féliciter d'avoir adopté, pour l'essentiel, le plaidoyer développé par le SDI.

Les professeur·e·s et chargé·e·s de cours

Les professeur·e·s et chargé·e·s de cours dispensant leur enseignement au sein de l'UNIMESC émanent tous et toutes du SDI, ou ont été coopté·e·s par le SDI.

L'UNIMESC travaille en partenariat

En partenariat avec le Centre Vidéo de Bruxelles, le SDI a, par exemple, coréalisé en 2023 *Escapades chez les escapés*, un long-métrage poético-politique (72 min.).¹⁷

¹³ Voir : www.syndicatdesimmenses.be/prestations.

¹⁴ Pour le SDI, un « combat » est une action préparée longtemps à l'avance en collaboration avec d'autres organisations, en vue d'un résultat précis et concret. Les combats actuels sont l'abolition du statut de cohabitant, la lutte contre le tout-numérique, le refus du sacrifice d'espaces verts en faveur de logements et la dénonciation des placements abusifs d'enfants. Voir www.syndicatdesimmenses.be/combats.

¹⁵ Voir : www.doucheflux.be/notre-action/plaidoyer/immencite.

¹⁶ Les professionnels de la cellule sont en plus présents dans les auditoires chaque fois que sont présentés les « 4 chiffres qui tuent » (www.syndicatdesimmenses.be/les-4-chiffres-qui-tuent).

¹⁷ Voir : www.syndicatdesimmenses.be/escapades-chez-les-escapes.

Le SDI s'attache aussi à tisser des liens avec les mouvements Badala¹⁸, Le désordre des architectes¹⁹ et Wuune²⁰, tant et si bien que, en suivant leur cursus au sein de l'UNIMESC, les étudiant·e·s motivé·e·s ont l'opportunité d'enrichir leur carnet d'adresses militant, indispensable outil pour débuter, une fois diplômé·e·s de l'UNIMESC, leur vie active de militant·e·s sociétal·e·s engagé·e·s.

L'UNIMESC chapeaute les biennales « Universités d'été des immenses »

Les étudiant·e·s du baccalauréat sont tenu·e·s d'y assister et de faire rapport. Les étudiant·e·s du master peuvent participer aux ateliers thématiques. Les meilleur·e·s étudiant·e·s du doctorat pourraient, à titre exceptionnel, être invité·e·s à prendre la parole, comme expert·e·s.

L'UNIMESC prévoit aussi des cours particuliers extra muros

Lorsque les circonstances l'exigent ou les opportunités se présentent, l'UNIMESC dispense des cours sur mesure, en déplacement. Cela peut prendre la forme d'interventions dans des colloques, de prises de parole lors de tables rondes ou d'auditions devant l'une ou l'autre Commission du Parlement bruxellois.²¹

L'UNIMESC soutient les escapé·e·s en manque de fonds

Pour les étudiant·e·s jobistes souhaitant arrondir leur fin de mois, il est possible de tenir le stand du SDI lors de festivals, distribuer ses 2 flyers²², coller des affiches de l'annual Immense festival²³ coorganisé par le SDI, faciliter la logistique des « Université d'été des immenses » ou encore apposer un « Avis » là où un·e enchésoyé·e^{*} a été expulsé·e²⁴.

Et les plus créatifs peuvent valoriser leur talent de diverses façons.²⁵

¹⁸ Badala veut mobiliser les bailleur·e·s désirant faire partie de la solution, plutôt que du problème, du manque criant de logements abordables en Région bruxelloise, qui comprend 60% de locataires. Être « badala », c'est penser au-delà de son strict intérêt financier et reconnaître la responsabilité sociétale de tout propriétaire de logements. Car le droit au logement est un droit fondamental inscrit dans la Constitution, un droit auquel un nombre croissant de personnes peinent à accéder. Voir : www.badala.be.

¹⁹ Calque de Badala, Le désordre des architectes veut mobiliser les architectes, urbanistes, paysagistes et autres agents ou promoteurs immobiliers désireux de faire partie de la solution, plutôt que du problème, du manque criant de logements abordables. Voir : www.doucheflux.be/notre-action/plaidoyer/le-desordre-des-architectes.

²⁰ Basé sur le même constat que Badala, à savoir un rapport de force déséquilibré entre bailleurs et locataires, Wuune veut mobiliser les locataires désireux d'agir ensemble contre les loyers trop chers et la négligence des bailleurs. Voir : www.wuune.be.

²¹ Le choix de ces Commissions est aussi délicat que stratégique. Lors de sa première audition, le 13 octobre 2022, le SDI a dû ferrailler pour obtenir d'être entendu, non par la seule Commission Social-Santé – comme le Parlement le proposait symptomatiquement puisque le sans-chez-soirisme est spontanément vu comme un problème social-santé – mais également par la Commission Logement (visionner l'audition via www.youtube.com/watch?v=dSM2a3tsOtc). Pour sa deuxième audition, le 3 avril 2025, le SDI a été entendu par la seule Commission Logement : plus qu'un symbole, une victoire pour son plaidoyer (visionner l'audition via www.youtube.com/watch?v=KwmbKBcIndl).

²² Voir : www.syndicatdesimmenses.be/wp-content/uploads/2023/05/Flyer_mai-2023.pdf et www.syndicatdesimmenses.be/wp-content/uploads/2024/10/Flyer_master-class.pdf.

²³ Voir : www.immensefestival.be.

²⁴ Voir : www.syndicatdesimmenses.be/action-mai-2025-bis pour plus de détails sur cette action « Un·e enchésoyé·e n'est pas un "encombrant" ».

²⁵ Par exemple, 1) en réalisant des vidéos-mots – déjà au nombre de 24 : voir www.syndicatdesimmenses.be/

L'UNIMESC n'oublie pas les enfants

Pour les plus jeunes et pendant les vacances scolaires, l'UNIMESC facilite la découverte :

- pour les 4 à 9 ans, du spectacle « C'est quoi ça ? Histoire d'un renard immense » de Mélina Van Hoof et Côme Perché²⁶, ou de sa version éponyme en livre (à paraître en 2026).
- pour les 10 ans et plus, de *Si l'immensité était contée* (Maelström, 2024) de Catherine Pierloz, ou de sa version contée « Ice Cold Trash, l'immense ».²⁷

Cet investissement dans les jeunes est très rentable, car cela fait autant d'adultes qu'il ne faudra pas former au sein de l'UNIMESC. Et les personnes ayant découvert, enfant, « C'est quoi ça ? Histoire d'un renard immense » ou « Ice Cold Trash, l'immense », peuvent accéder directement au programme du Master de l'UNIMESC.

ENCORE PLUS D'INFOS SUR
WWW.UNIMESC.BE
OU
ÉCRIVEZ À
INFO@UNIMESC.BE !

nos-videos – pour illustrer l'usage des néosanalogismes du SDI, 2) en imaginant des visuels – déjà au nombre de 141 : voir : www.syndicatdesimmenses.be/piliers-du-sans-chez-soirisme-persistant – pour graver dans toutes les consciences le nom des « quatre piliers », 3) en pondant des slogans – déjà au nombre de 292 : voir : www.syndicatdesimmenses.be/slogans – pour éclairer d'une formule choc telle ou telle dimension de l'immensité, 4) en mettant à jour annuellement l'hommage du SDI aux morts de la rue – voir www.syndicatdesimmenses.be/action-mai-2025-ter – qui prend la forme d'un tableau de bois et béton, à restaurer et repeindre au besoin, sur un mur quelque part à Uccle, ou encore 5) en créant des chorégraphies originales à l'occasion de la mensuelle danse collective devant les bureaux de Bruss'Help afin que cette agence régionale en charge du sans-chez-soirisme ne parle plus de « urgence/insertion » mais plutôt de « dépannage/(re)logement » – voir : www.syndicatdesimmenses.be/action-mai-2025 – danse au rythme de la chanson *Tout sur les immenses* sur une mélodie de P. Perret.

²⁶ Voir : www.labiblioeyclette.com/prochainement.

²⁷ Voir : www.catherinepierloz.be/2024/03/23/ice-cold-trash-limmense.

Annexe : mise en bouche de l'UNIMESC !

allomorphisme : n.m. Propension à estimer que telle situation, inenvisageable, inacceptable, insupportable ou invivable pour soi, est envisageable, acceptable, supportable ou vivable pour l'autre. *1. Les immenses sont pour la plupart des ex-escapés, mais, par allomorphisme, on fait comme si l'immensité leur était innée ou consubstantielle. 2. L'allomorphisme, ou « altruisme à géométrie variable et versatile », frappe chacun en propre et se retrouve inévitablement dans les politiques sociales.*

colerrance : n.f. Colère où la part psychologique est indémêlable d'un vécu révoltant dans l'immensité. *1. Colérique, lui ? Sans doute, mais, là, c'est autre chose : c'est de la colerrance. Et quand tu connais son histoire... 2. Pas facile d'être psy dans le social. C'est pas sur les bancs de la fac que tu apprends à gérer la colerrance des bénéficiaires. Mais, c'est clair, leur souffrance est politique.*

continuisme : n.m. Réflexe mental ou habitude méthodologique consistant à croire en l'existence d'un continuum entre les situations d'un même phénomène, empêchant de penser et/ou de voir quand les différences l'emportent sur les ressemblances, quand les points communs deviennent négligeables, voire de remettre en question l'unité du phénomène. *1. Par continuisme, on met dans le même sac la personne littéralement sans abri depuis des lustres et celle qui vient de perdre son logement, voyant en celle-ci une déclinaison atténuée de celle-là, voyant en celle-là la réalisation de ce que celle-ci est seulement en puissance. 2. Le continuisme et le principirisme sont coextensifs.*

désuniversalisme : n.m. Affirmation ou croyance selon lesquelles l'unité fondamentale du genre humain n'existe pas, et, par extension, attitude ou comportement implicitement basés sur cette affirmation ou croyance, comme le deux poids, deux mesures, l'arbitraire, la géométrie variable. *1. Le désuniversalisme a éclaté au grand jour, dans toute l'Europe, quand on a observé le magnifique accueil réservé aux réfugiés ukrainiens. On s'est dit : on est où, là ?... J'en profite pour dire que cet accueil a démontré comme jamais la pertinence de la distinction immense/escapé. En effet, les réfugiés ukrainiens, sans chez-soi à leur arrivée, n'étaient pas des immenses, mais des escapés tombés du jour au lendemain dans l'immensité et sans que leur faute puisse être invoquée. Et pour eux on a fait le maximum, alors qu'on fait le minimum pour ces autres sans-chez-soi que sont les immenses. 2. Les immenses sont victimes d'un désuniversalisme disproportionné.*

duplimmence : adj. et n. Qualifie une personne duplice dans son rapport avec les immenses, tantôt empathique et solidaire, tantôt réprobatrice et accusatrice. *1. Mon mec est une caricature de duplimmence : il peut donner une pièce à un mendiant et en dire des horreurs dix mètres plus loin. 2. Le jour où tu vois un immense être duplimmence envers un autre immense, tu vois soudain l'humanité en face, en gros... en immense !*

éluctable : adj. Ce qui n'est pas inéluctable est éluctable. *1. Qui aurait dit il y a 20 ans que la stigmatisation des homosexuels ou le harcèlement sexuel dont les femmes sont victimes, par exemple, étaient éluctables ? 2. L'origine du mot le dit bien : c'est en luttant que les personnes sans chez-soi arriveront à convaincre que leur situation est éluctable. Mais comment lutter quand on dépense l'essentiel de son énergie à survivre ?*

escapocentrisme : n.m. Tendance, consciente ou non, à valoriser la manière de penser et d'agir des escapés et à l'étendre, si ce n'est l'imposer, aux immenses. 1. L'escapocentrisme est une déclinaison particulièrement violente et sournoise de l'anthropocentrisme... En tout cas, l'escapocentrisme pointe le fait que ledit « Contrat social » est un contrat léonin : les escapés s'octroient, littéralement, la part du lion. 2. L'allomorphisme et l'escapocentrisme ne seraient-ils pas les deux faces de la même pièce ?

escapé·e : n. (acronyme d'Enclos·e dans le Système mais Capable Aisément et Périodiquement de s'Échapper). C'est la dénomination des personnes non-immenses, de celles et ceux qui, littéralement, s'en sortent, ont la possibilité de se ménager des portes de sortie. 1. En forgeant « escapé », le SDI envoie un message politique fort : les personnes communément estimées les plus « intégrées » le sont en fait le moins. Ceux qui vantent le système ont les moyens, à commencer par un chez-soi, pour s'en protéger. 2. Derrière « escapé », il faut entendre : arrêtez d'exiger de nous des « preuves d'insertion » ! Les immenses sont dans le système H24, ils ne sont pas « désaffiliés » mais « trop affiliés » à leur goût... sauf quand ils souparent*...

escapocentré·e : adj. Qui tient de l'escapocentrisme. 1. La principale mission des fameux « experts du vécu » est de pointer les dispositifs trop escapocentrés et, partant, inappropriés aux immenses. 2. Un exemple de débilité escapocentrale ? L'obligation pour les sans-chez-soi, quand bien même ils vagabondent d'une zone à l'autre, de démontrer leurs attaches au territoire de la commune où est situé le CPAS à la porte duquel ils frappent pour bénéficier du revenu d'intégration sociale !

extractivisme : n.m. (acronyme d'Expropriation Xénophile des Témoignages, Réalisations ou Actions, Chargés de Traumatismes, des Immenses par des Visiteurs Intéressés, qui les Spolient de leurs Malheurs Existentiels). Tendance à déposséder les immenses de leur vécu, en les recyclant dans des films, des récits ou des essais échappant à leur contrôle. 1. C'est la Voix des Sans-Papiers qui a génialement détourné le mot... Une victime d'extractivisme se sent subitement « déshabillée » par quelqu'un, souvent un artiste, parfois un militant, à qui elle a accepté de se confier parce qu'il voulait faire entendre sa voix de victime. Au final, il l'a utilisée à des fins personnelles, fussent-elles artistiques ou politiques. 2. Parade contre l'extractivisme : exiger, car on le propose très rarement, d'être payé, et pas des clopinettes... Ta vie m'intéresse ? Moi, c'est ton fric !

fatalâche : n. Désigne une personne qui préfère penser que le sans-chez-soirisme, par exemple, est une fatalité et qui décide de ne pas remettre en question sa conviction. 1. Tant qu'il y aura des fatalâches, la société pourra se contenter d'éviter que les personnes sans chez-soi crèvent comme des chiens sur la voie publique ! 2. Le sans-chez-soirisme a encore de beaux jours devant lui : 99 % de la population actuelle est fatalâche et donc défaitiste. La vieillesse, la bêtise, la mort ou encore l'hiérarchisme sont des fatalités, mais pas le sans-chez-soirisme !

hiérarchisme : n.m. Attitude ou politique visant à souligner, classer et hiérarchiser les différences, au lieu des ressemblances, entre les individus, avec, pour conséquence, le fait que toutes les vies, et a fortiori les opinions, n'ont pas la même valeur. 1. Foi d'immense, l'hiérarchisme est partout, même entre nous. C'est plus dévastateur que l'élitisme. On n'imagine pas l'énergie déployée pour se sentir « au-dessus » de la personne juste « en dessous ». 2. Inutile d'espérer circonscrire l'hiérarchisme inhérent à la nature humaine. Comment limiter les dégâts

de cette allergie à l'égalité ? A minima, en problématisant l'échelle de valeurs cachée derrière, qu'il s'agisse de la « noblesse », du « mérite », de la « dignité »... et de l'« utilité » aussi ! N'oublions jamais, en effet, l'Article 1er de La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Car il en est pour interroger l'« utilité commune » des immenses (ourtant au centre d'une gigantesque économie)... En soulevant la question du droit à l'« inutilité commune » pour les personnes considérées « indésirables » (mieux : « indésirées »), « malvenues » ou « surnuméraires », les immenses font œuvre de lanceurs d'alerte, de sentinelles, de vigies !

immencipation : n.f. *Idéal et objectif psycho-politique d'émancipation compte tenu des contraintes spécifiques à l'immensité. 1. Ah le joli mot ! Mais il ne suffit pas d'avoir inventé l'« immencipation » pour qu'elle se traduise dans les faits. 2. Faciliter l'immencipation est la raison d'être du SDI.*

immenscapé·e : n. *Personne qui est un·e immense dans telles dimensions de son existence et un·e escapée dans telles autres dimensions. 1. Elle est en logement depuis 5 ans, totalement stabilisée, mais ses années de rue l'ont irréversiblement marquée. C'est l'immenscapée type. 2. J'ai été escapé, puis immense, puis de nouveau escapé. Ça ne fait pas de moi un immenscapé, mais je vois bien le concept. Beaucoup de « gilets jaunes », en revanche, sont des immenscapés, chez qui les deux réalités sont intriquées. Car la frontière est fluctuante et perméable.*

immense : adj. et n. (acronyme d'Individu dans une Merde Matérielle Énorme mais Non Sans Exigences). « Immense » est la dénomination augmentative, et donc ni stigmatisante ni réductrice, desdits sans-abri, sans-domicile, sans-logis, SDF, précaires, mal-logés ou habitants de la rue. *1. Le mot « immense » est plus respectueux et l'irrespect est ce dont beaucoup d'immenses se disent victimes. Et comme une sorte de titre de noblesse à l'envers... 2. Le mot « immense » n'est pas que du politiquement correct. Il y a un programme politique derrière.*

immensité : n.f. (acronyme d'Immersion dans une Merde Matérielle Énorme, non Sans Impact sur la Trajectoire de l'Émancipation). L'immensité est le biotope des immenses, c'est-à-dire la survie sans authentique chez-soi, et *authentique* doit bien sûr s'entendre au sens plein du terme. *1. Il faut des mots nouveaux pour dire les délices de l'immensité, dont les escapés n'ont pas idée. 2. La lecture du Thésaurus de l'immensité devrait être imposée dans les écoles sociales. Il éclaire l'« habitus » des immenses... quand bien même les immenses sont privés d'une véritable habitation !*

ingénierie (sociétale) : n.f. *Art de répandre, par mille petites touches, détails sensationnalistes, anecdotes choc et chiffres discutables, une conviction collective notoirement infondée. 1. La sociétalogie comprend, bien entendu, la mise au jour de l'ingénierie sociétale, entretenue par des fatalités de tout poil et responsable de la croyance en l'inéluctabilité du sans-chez-soirisme. 2. Que des travailleurs sociaux,ourtant aux premières loges, s'ingénient (c'est le mot) à entretenir cette ingénierie sociétale me dépasse.*

insenséjour·e : n. (acronyme d'Individu Non Sans Excellence, Néanmoins Sans Existence Juridique, Ordonnant donc son Urgente Régularisation). Personne dépourvue d'un titre de séjour. *1. Vous enregistrez ? On ne dit plus, de grâce, « sans-papiers » ni, pire, « illégal·e », mais insenséjour·e. 2. Tous les immenses ne sont pas insenséjours et tous les insenséjours ne sont pas immenses.*

nécropolitique : n.f. (emprunté au théoricien du post-colonialisme, politologue et historien Achille Mbembe). Politique consistant, délibérément ou non, à prévoir un minimum de soutiens pour une certaine catégorie de personnes et à opérer un maximum de techniques inquisitrices à leur endroit, comme pour les punir d'être encore vivantes, au point de rendre leur vie invivable.

1. L'installation durable des immenses dans la survie et leur répudiation sociétale participent clairement de la nécropolitique. Traduction : les immenses doivent se justifier d'exister, ou du moins s'en excuser. 2. L'hierarchisme, le désuniversalisme, l'allomorphisme et la nécropolitique constituent les quatre piliers du sans-chez-soi persistant, malgré son éluctabilité démontrée.

néosanlogisme : n.m. Néologisme inventé par un-e sans-logis. 1. À quelques exceptions près, tous les mots inventés par le SDI sont, par définition, des néosanlogismes. 2. Avec cette foultitude de néosanlogismes, le SDI mériterait de figurer au Guinness Book, non ?

principirisme : n.m. (du latin *principirium*, « début, origine, prélude » et *peior*, « plus mauvais ») Réflexe mental ou habitude méthodologique consistant à réfléchir à un phénomène à partir des situations les pires, avec l'idée infondée qu'elles illustrent l'essence du phénomène et/ou détiennent la clé de son bon traitement. *1. Toute l'aide déployée pour les sans-chez-soi est guidée par l'image d'Épinal d'une personne sans-abri (au sens strict du terme), avec les stigmates y attachés et consécutifs à une longue période sans chez-soi. Conséquence de ce principirisme, rien n'est mis en place pour la personne qui vient de perdre son chez-soi et qui doit juste en retrouver un. 2. Tout le monde se félicite de l'existence de la prison pour les plus dangereux criminels et tout le monde sait qu'elle est largement contre-productive pour les autres, mais, principirisme oblige, on s'entête à les y emprisonner... Il faudrait faire l'histoire du principirisme, qui, bien ancré dans les esprits, sévit partout !*

révolsurde : adj. Qualifie une situation viollement illogique, aberrante, bicornue, paradoxale. *1. Quoi de plus révolsurde que de considérer le non-logement comme un problème « social-santé » et non d'abord, voire uniquement, comme un problème de logement ? Et pourtant, on en est là. Bravo au SDI de l'avoir dénoncé en haut lieu... dans le sillage des Nations Unies, où le sans-chez-soi est l'affaire du « Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable » et non du « Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté » ! 2. On demande aux insenséjous* de multiplier les preuves de leur intégration et, par ailleurs, on rend celle-ci impossible, et même illégale ! Si c'est pas révolsurde...*

sans chez soi : n. Personne sans chez-soi. *1. Les sans-chez-soi avérés, car visibles dans l'espace public, les littéralement « sans-abris », sont la partie émergée de l'iceberg du sans-chez-soirisme. 2. En tant qu'ex-sans-chez-soi, je n'exclus pas, dans les pires scénarios, de me retrouver à la rue. Toi, escapée, tu ne t'es jamais imaginée dans cette situation. C'est en dehors de ton champ des possibles, et ça change tout.*

sans chez soirisme : n.m. Correction lexicale dudit « sans-abrisme », celui englobant, en réalité, la situation de toutes les personnes dépourvues d'un chez-soi et non d'un abri. *1. Le sans-chez-soirisme croît partout où l'on croit qu'il est inéluctable. 2. La fin du sans-chez-soirisme est possible ! Il est éluctable ! Sa soi-disant fatalité, enfouie dans l'inconscient collectif, est une contre-vérité criminelle !... Mais comprenons bien ce mot « fatalité ». Ça ne dit pas : « Il était écrit que telle personne tomberait à la rue », mais : « Quand cette personne aura retrouvé un logement, il y en aura toujours une autre, après, qui tombera à la rue ».*

sociétalisation : n.f. Processus par lequel un phénomène, parce qu'on l'a sociétalisé*, est libéré de toute interprétation morale, psychologisante ou sociologique. *1. Tant qu'il y aura une personne pour penser que certains sans-chez-soi ont choisi de l'être, la sociétalisation du sans-chez-soirisme restera inachevée. 2. Pour le SDI, la sociétalisation, le principirisme, la nécropolitique et l'éluctabilité dessinent le « carré magique », explicite ou sous-jacent, de tout authentique combat militant.*

sociétaliser (quelque chose) : v. En faire une « question de société » et non une problématique sociale, expliciter le choix de société implicitement à l'œuvre derrière la situation. *1. Sociétaliser le sans-chez-soirisme, c'est montrer que la société a décidé que des personnes sans chez-soi étaient dans l'ordre des choses, plutôt que se demander si elles ont merdé et/ou joué de malchance. 2. Le verbe fait-diversier existait déjà, il manquait son antonyme : sociétaliser. Le verbe a aussi l'avantage d'interpeller chaque citoyen-ne, alors que son synonyme courant, politiser, semble ne concerner que la classe politique... L'adjectif sociétal est, de même, politiquement plus efficace que systémique ou structurel, qui donnent l'impression qu'on ne peut rien y faire... C'est aussi un clin d'œil au sociologue Pierre Bourdieu, pour qui « le fait divers fait diversion ».*

sociétalogie : n.m. Science des choix sociétaux, qu'ils soient délibérés, inconscients ou implicites, comme résultante de facteurs corrélés ou indépendants, prévisibles ou aléatoires, externes ou endogènes. *1. « Le sans-chez-soirisme n'est pas un problème social mais un choix de société » est un exemple de production de la sociétalogie, et ce fut le point de départ décisif d'une campagne de sensibilisation collective : L'immense festival, à la faveur duquel est sorti le livre que vous tenez entre les mains. 2. En mettant au jour des choix insoupçonnés aux retombées parfois désastreuses, la sociétalogie permet d'aborder des questions parfois anciennes à nouveaux frais.*

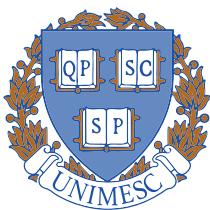
soupaper : v. Avec les moyens du bord aussi limités soient-ils et faute d'un chez-soi (c'est-à-dire d'un refuge protecteur et réconfortant), parvenir à souffler, évacuer, décompresser, se déconnecter, se ressourcer, se vider la tête, recharger ses batteries, changer d'air, se distraire, se détendre, se relâcher, s'évader, se divertir, s'éclipser, s'abstraire, s'effacer, se réfugier, fuguer. *1. Boire est le moins cher moyen de soupaper. Y en a plein d'autres, comme un week-end à la mer. Ou claquer son revenu en 5 nuits d'hôtel. Si tu soupapes pas, tu crèves. Soupaper, c'est goûter l'insouciance... 2. Par définition, les escapés, eux, ne soupapent pas. Parce qu'ils ont un chez-soi et qu'ils ont des vacances, de vrais week-ends et des loisirs. Sans parler du shopping dit créatif et des « escape rooms » !*

systémologue : n.m : Terme valorisant l'expertise acquise par les immenses, consécutives à leur expérience intime de la bureaucratie et du déclassement sociétal. *1. On est au cœur, peu reluisant, du système, et non dans ses marges ! En comparaison, les escapés restent à la surface, n'ont pas idée de ce qui se cache derrière. Ils sont les profiteurs et nous, les systémologues. Ils planent et nous savons. Et en pavons. Du coup, beaucoup de systémologues finissent « non-alignés ». 2. Les insenséjous* sont les meilleurs systémologues : eux seuls peuvent lister les cases que les détenteurs d'une carte d'identité cochent sans le savoir.*

udéskif : n.f. (acronyme approximatif d'Universalisation De Ce Qui Fonctionne). Universalisation de ce qui fonctionne et, concomitamment, désinvestissement progressif, ou abandon, de ce qui fonctionne trop rarement ou pas du tout. 1. Question sans-chez-soiisme, l'udéskif est aussi précis que simple, car seuls deux dispositifs fonctionnent et, comme par hasard, le logement y occupe une place centrale : A) le « modèle ukrainien » mis au point avec une efficacité remarquable en faveur des réfugiés ukrainiens et B) le programme Housing First réservé aux personnes présentant un double diagnostic, problèmes de santé mentale et d'assuétude. Et ces dispositifs sont aux deux extrémités du spectre, puisqu'ils concernent A) des escapés venant de tomber dans l'immensité et B) les immenses les plus fracassés par la rue. 2. Être orienté udéskif, c'est dire, d'un côté, « Pas question de tomber à la rue ! » et, de l'autre, « Pas question d'y rester ! »

verbiolence : n.f. Propos extrêmement violent adressé à une personne prise dans un rapport de force très défavorable. 1. « Pas content ? Tant pis, c'est comme ça ! », ou « Pas content ? Allez voir ailleurs ! », ou encore « Pas content ? Portez plainte ! » Ces exemples de verbiolence sont le quotidien de beaucoup d'immenses. 2. Chaque fois que j'ai été victime de verbiolence, la personne, en face, clairement, se sentait toute-puissante.

zéritoire (pour les immenses) : n.m. Territoire zéro-immense, c'est-à-dire où tout le monde dispose d'un authentique chez-soi. 1. La Région bruxelloise sera-t-elle, comme le prescrit l'Union européenne, un zéritoire pour les immenses en 2030 ? C'est très mal parti. 2. Le mot se décline aisément pour d'autres franges de la population. Dans un « zéritoire pour les femmes », elles peuvent se déplacer en toute sécurité. Dans un « zéritoire pour les PMR », tous les lieux publics sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Etc.²⁸



²⁸ Étaient présents à l'atelier qui a donné l'idée du présent article, outre Laurent d'Ursel qui l'a rédigé, Sebastian Demolder, Violette Ouassa, Isabelle Thomas et Yldiss.



© les apprenants des ateliers



Que sont exactement les expulsions locatives ? Qu'est-ce qui les provoque et, surtout, qu'est-ce qui fait la complexité et la violence de leur processus ? Dans cet article, Sarah De Laet, travailleuse chez Lire et Écrire Bruxelles et membre du Front anti-expulsions¹, se penche sur ces questions et nous livre une analyse détaillée des mécanismes de la procédure d'expulsion.

Lumière sur les mécanismes opaques de l'expulsion locative

Sarah De Laet, Lire et Écrire Bruxelles

Matérialisations concrètes de la tension entre le droit au logement et le droit à la propriété privée, les expulsions locatives sont connues de tous·tes, mais mal connues. Leur occurrence, les causes qui les provoquent, de même que leur procédure sont le point aveugle des habitant·es et des politiques publiques. Comment les personnes analphabètes font-elles face aux expulsions et à la justice de paix qui les ordonne ? Cette question n'a encore jamais fait l'objet d'une recherche d'envergure. Sans prétendre combler ce manque, cette analyse s'intéresse aux expulsions domiciliaires en justice de paix, à partir des recherches récentes sur Bruxelles, et tente de mettre en évidence ce qui dans la procédure est de nature à porter préjudice aux justiciables analphabètes.

Cette analyse a été réalisée à partir d'observations de terrain, et de sources qualitatives et scientifiques. Je mobiliserai essentiellement les travaux du Rassemblement bruxellois pour le

¹ Le Front anti-expulsions est un groupe de personnes qui luttent à Bruxelles contre les expulsions, qui se mobilisent pour dénoncer ces pratiques et qui tissent un réseau de solidarité. Voir : <https://www.stopexpulsions.be/>

droit à l'habitat (RBDH) ; l'étude Bru-Home de 2023 qui portait sur les expulsions domiciliaires en Région de Bruxelles-Capitale ; ainsi que le livre *De gré et de force : Comment l'État expulse les pauvres* écrit par le sociologue Camille François (2023) ; en ce que ces trois sources sont les plus récentes et complètes sur la question. Par ailleurs, étant membre depuis 2020 du collectif bruxellois « Front anti-expulsions », j'ai acquis une certaine expérience des expulsions domiciliaires. Enfin, soucieuse de ne pas me contenter de mes perceptions, j'ai entrepris de rencontrer quatre travailleur·euses directement impliqué·es dans des expulsions (deux travailleurs sociaux de première ligne, une avocate et une juge de paix).

État des lieux à Bruxelles et en Wallonie : combien, pourquoi, comment ?

Les réalités quantitatives des expulsions domiciliaires sont mal connues. Mal connues des services statistiques, de la justice, des politiques publiques et des chercheur·euses qui s'intéressent à la problématique du logement. Et pour cause, les expulsions ne sont simplement pas comptabilisées. Un observatoire des expulsions était censé entrer en vigueur à Bruxelles, mais il n'a pas, à ce jour, été mis en œuvre. Les données dont nous disposons ont donc été agrégées manuellement par des chercheuses sur une année (2018) dans toutes les justices de paix de Bruxelles. Ce décompte fait intervenir des choix méthodologiques importants : à partir de quand considère-t-on qu'il y a expulsion ? Et de quel type d'expulsion domiciliaire parle-t-on ?

De quel type d'expulsion domiciliaire parle-t-on ?

Il existe en effet plusieurs motifs et instances en mesure de mettre des personnes hors de chez elles.

L'expulsion peut être demandée par une banque, on parle alors de saisie immobilière, il s'agit d'une procédure rare (moins de 200 cas par an selon une estimation sur Bruxelles).

On parle d'**expulsion administrative** lorsque la commune ou une autre instance publique déclare le bien (trop) dangereux que pour être habité. C'est le bourgmestre qui est chargé de son exécution. Ces expulsions ne sont pas compilées et les communes ne

communiquent que très peu à leur propos. On sait qu'elles sont peu nombreuses mais qu'elles tendent à être sous-estimées².

Les **expulsions illégales** sont celles qui sont pratiquées en dehors de tout cadre légal, le plus souvent par un propriétaire bailleur³ (seul ou accompagné). Leur déroulement est très variable : depuis le changement de serrure en l'absence du locataire jusqu'à la mise à la rue par la violence des personnes et de leurs affaires. Ces expulsions sont illégales, leur quantification est impossible et elles semblent faire l'objet de peu de plaintes auprès de la police⁴.

Finalement, l'immense majorité des expulsions domiciliaires se scelle en **justice de paix**, le plus souvent à la demande du propriétaire bailleur. Si le locataire ne part pas de lui-même, cette décision est exécutée par un huissier de justice. C'est à ces expulsions que nous nous intéressons ici.

Deuxième question, à quel moment considère-t-on qu'il y a expulsion ?

Faut-il qu'un huissier de justice soit prêt à faire enfoncer la porte ? Faut-il que les habitant·es aient quitté le bien ? Ou suffit-il que la menace d'une augmentation de loyer pousse les personnes dehors ?

Dans « Bru-Home », le travail de recherche des deux universités libres de Bruxelles (néerlandophone la VUB, et francophone l'ULB) publié en 2023 sur l'année 2018⁵, les chercheuses ont choisi de

² Le Front Anti-expulsions a ainsi comptabilisé plus de cas sur l'année 2021 que le nombre repris dans le rapport Bru-home. Par ailleurs, le Front Anti-Expulsion et le Front solidarité migrant·e·s du Réseau ADES constatent depuis 2023 que certaines communes recourent très souvent à cette méthode pour fermer rapidement des squats.

³ En Belgique, 75% des bailleurs sont des hommes, pour alléger la lecture nous conservons donc le masculin. Voir : Ghesquière François, « Qui sont les bailleurs en Belgique ? », 2023, disponible en ligne sur [inegalites.be].

⁴ Militant·es et travailleur·euses associatives posent le même constat : dans le cas des expulsions illégales sans bail écrit, réussir à faire enregistrer la plainte auprès de la police est un exercice de patience et de pression. Il arrive fréquemment que la police déduise de l'absence de contrat écrit que l'occupation était sans titre ni droit et refuse de prendre la plainte (ce qui reste illégal, qu'il s'agisse ou non d'un squat). Si bien qu'en cas d'expulsion illégale *a fortiori* sans bail écrit, les collectifs et associations de terrain conseillent de ne pas dire à la police que c'est le propriétaire qui tente d'entrer (ou que c'est lui qui a changé la serrure).

⁵ En Wallonie, la dernière étude exhaustive sur les expulsions date de 2015 et concerne des chiffres de 2012. Les tendances mises en évidence dans cette étude sont concordantes avec celle de 2023. Voir : Deprez Anne, Mosty Mathieu, Gérard Vincent, « Les expulsions

considérer comme une expulsion tout déménagement non choisi depuis son domicile, réalisé avec ou sans le concours de la force de l'ordre sous la pression d'une décision judiciaire.

En somme, elles ont comptabilisé le nombre de fois que des juges de paix avait statué en faveur de la demande du bailleur d'expulser le locataire. Que le locataire parte ensuite de lui-même ou que cela nécessite l'intervention des forces de l'ordre et d'un huissier de justice.

À Bruxelles, ce sont chaque année près de 4000 expulsions qui sont autorisées cela représente un peu plus d'un ménage sur 100, soit 11 ménages par jour contre lesquels est prononcé un jugement d'expulsion. En Wallonie, l'estimation de 2020 était de 11 à 14 expulsions par jour. Compte tenu du nombre de locataires wallons et bruxellois (respectivement de 1,2 millions et de 700 000), le risque de se faire expulser est donc plus élevé à Bruxelles. Les expulsions sont en tout cas un phénomène fréquent, spécialement dans la vie des ménages de classes populaires.

Pourquoi se fait-on expulser ?

À Bruxelles, comme en Wallonie, la principale raison qui motive l'expulsion sont les loyers impayés, 85% des motifs d'expulsion concernent des loyers impayés. Le montant médian des arriérés de loyers est de 2900 euros, la moyenne de 4000 euros.

La seconde cause de l'expulsion (10% des cas) concerne non pas des arriérés de loyer mais des locataires qui ne parviennent pas à quitter leur logement parce qu'ils ne trouvent pas à se reloger : le bail arrive à terme et les locataires ne partent pas, parce qu'ils n'ont pas d'autre endroit où aller.

Ces expulsions ont lieu dans toutes les communes bruxelloises, mais elles concernent des logements dont les loyers ne sont pas parmi les plus élevés. Autrement dit, la plupart des locataires se font expulser pour des loyers impayés dans la partie du parc locatif « plutôt abordable », mais dont les loyers sont en réalité déjà trop élevés au vu de la petitesse du budget des ménages.

domiciliaires en Wallonie », IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique), 2015.

Qui demande l'expulsion ?

Pour la plupart, il s'agit de bailleurs privés, mais on constate que certains acteurs publics expulsent plus qu'attendu. C'est le cas des Agences Immobilières Sociales (AIS) et des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS). Les sociétés de logements sociaux (qui ne dépendent pas des CPAS) expulsent quant à elles plus rarement. On peut expliquer cet apparent paradoxe : les AIS louent à des personnes dont les revenus sont très très serrés, et les AIS doivent verser chaque mois un loyer à des propriétaires privés. Elles ne peuvent que très faiblement faire « tampon » entre le locataire et le propriétaire. Quant aux CPAS, il s'agit des institutions qui proposent le plus de logements de transit, soit des accueils temporaires pour des personnes qui n'avaient trouvé aucun autre endroit où aller. Après leur accueil en logement de transit, elles sont tenues de déménager pour laisser leur place à d'autres personnes qui ne savent pas où aller, les autrices supposent que ce jeu de chaises musicales infernal explique le nombre élevé d'expulsion demandé par les CPAS.

Celleux que les expulsions touchent : discriminations et rapport à la langue

Les personnes forcées de quitter le lieu dans lequel elles vivaient sont donc majoritairement des locataires, en retard de loyer. Ces loyers qui semblent faibles au regard des prix pratiqués à Bruxelles, représentent malgré tout une part importante des revenus de ces ménages.

Premier constat : les expulsions ne sont pas tant liés à « des loyers impayés qu'à des loyers impayables » (Godart et al., 2023). En effet, on observe à Bruxelles (et ailleurs) un décrochage entre l'évolution des loyers et les revenus d'une part importante des ménages : en moyenne les loyers auraient augmenté d'au moins 20% en plus de l'inflation entre 2010 et 2020⁶. À Bruxelles, tout comme dans la plupart des villes belges, près de la moitié de la population dispose

⁶ Ces données sont issues du travail préparatoire à la réalisation d'une grille des loyers à Bruxelles. Voir le rapport de 2021 réalisé par l'IGEAT-ULB, notamment par Périlleux Hugo et Marissal Pierre : <https://loyers.brussels/assets/files/Nouvelle-grille-des-loyers-etude-ULB-IGEAT.pdf>.

de faibles revenus et est dans les conditions d'accès à un logement social. À l'autre bout du spectre, et sans qu'ils soient nécessairement faciles à évaluer, les ménages très aisés voient également leur loyer (ou prêt hypothécaire) augmenter, une notion intéressante pour comprendre l'enjeu différentiel de ces augmentations est la notion de « reste à vivre », qui désigne la quantité d'argent dont on dispose après avoir payé le loyer.

Le baromètre social publié par Vivalis en 2023 indique que les 10% des bruxellois·es les plus pauvres dépensent plus de 45% de leurs revenus pour le logement. Il reste ensuite moins de 9 euros par jour et par personne pour vivre. Pour les 10% des bruxellois·es les plus riches, la dépense pour le logement tourne autour de 10% de leurs revenus, laissant près de 100 euros par personne et par jour pour vivre.

Ce décrochage entre entrées financières des classes populaires et prix pratiqués sur le marché privé pour un bien de première nécessité pousse des ménages à s'endetter progressivement auprès de leur bailleur⁷. Jusqu'à constituer une dette que la justice considérera suffisante pour justifier l'expulsion, soit un mois minimum.

Second constat réalisé par les autrices de Bru-Home : les personnes nées à l'étranger sont surreprésentées parmi les expulsées puisqu'elles forment 70% du contingent d'expulsées, et 45% des habitantes de la région de Bruxelles-Capitale. En fait, 50% du contingent des expulsées est né dans un pays hors Union Européenne.

Or, on sait que les personnes de nationalité étrangère (hors UE) sont en moyenne nettement moins bien rémunérées que les Belges, leur revenu médian mensuel après impôt par ménage étant respectivement de 1066 euros et de 1500 euros (IBSA, 2023).

Comme l'explique Camille François, si les personnes racisées sont surreprésentées parmi les expulsées, c'est parce que les discriminations qu'elles subissent les placent en position de domination dans plusieurs sphères. L'école reproduit les inégalités en capital culturel, menant à l'obtention de diplômes peu qualifiants et faiblement rémunérateurs, ayant ensuite une conséquence directe sur la petitesse de leurs salaires. Puis, il faut se loger, et

⁷ Sur les raisons des retards de loyer et les stratégies des ménages pauvres face à leurs multiples obligations, je vous renvoie à l'excellent livre de Camille François, *De gré et de force : comment l'État expulse les pauvres*, Paris, La Découverte, 2023.

sur le marché locatif, on considère qu'au moins un propriétaire sur cinq discrimine les personnes selon la consonance de leur nom uniquement⁸, participant à augmenter la concurrence entre les personnes racisées en fermant l'accès pour ces personnes à une partie du parc locatif. Il a par ailleurs été constaté que le marché tend à faire payer une « taxe » aux personnes racisées et/ou émargeant au CPAS⁹. La difficulté à payer son loyer apparaît donc comme la conséquence logique d'un enchaînement de discriminations. Camille François, dont une partie du travail porte sur *la cuisine arrière des expulsions* (qui prend quelle décision, comment, dans quel contexte etc.), souligne que les stigmates racistes permettent aux travailleur·euses en charge des expulsions une mise à distance du sort de ces personnes suivant une double logique : d'une part ce qui leur arrive est attendu, et d'autre part cette attente s'inscrit dans une forme de déshumanisation¹⁰.

On comprend donc que les personnes pauvres, originaire de pays hors UE sont plus à risque de se faire expulser. Que même en ayant payé chaque mois son loyer, une fin de bail classique peut également mener à une expulsion si on ne retrouve pas un logement dans les temps impartis.

Concernant l'analphabétisme, il paraît important de pointer que trouver un logement lorsqu'on ne sait pas lire et écrire limite les recherches sur internet, la prise d'informations, et augmentent la dépendance aux tiers. Comme le soulignait les travailleurs sociaux rencontrés, en cas de départ (séparation, émancipation, décès) de la personne lettrée, conserver un logement et retrouver un autre logement est extrêmement difficile pour toutes les personnes aux revenus modestes, mais encore plus complexe pour des personnes analphabètes.

⁸ Ces statistiques de 2022, publiées par UNIA, sont reprises dans un article collectif de l'Observatoire Belge des Inégalités : « Racisme structurel dans le logement en Belgique », 2025.

⁹ Les personnes au CPAS et racisées tendent à payer plus cher pour des biens de moins bonne qualité que des personnes aux revenus similaires mais non porteuses de ces stigmates. Voir : De Keersmaecker Marie-Laurence, « Observatoire des loyers, 2015 » disponible en ligne sur : [<https://www.briobrussel.be/node/16492?language=fr>].

¹⁰ Camille François, *op. cit.* Cette conception du stigmate est inspirée du travail de Colette Guillaumin, sociologue française, figure du féminisme matérialiste et militante antiraciste décédée en 2017.

La justice n'enregistre pas le rapport à l'écrit des personnes qui ont affaire à elle, mais les caractéristiques sociologiques que nous venons de décrire sont également celles des personnes analphabètes qui fréquentent Lire et Écrire Bruxelles.

L'éloignement avec la lecture et l'écriture, mais également avec la langue française ou néerlandaise, sont des facteurs limitant l'accès aux droits¹¹ en général ; supposer que cela soit également un facteur aggravant dans le cas des expulsions domiciliaires, ne paraît pas absurde.

Qu'elles soient face à une procédure d'expulsion pour loyers impayés ou pour fin de bail, s'ouvre alors une procédure judiciaire dont, nous allons le voir, le rapport à l'écrit rend la possibilité de s'en sortir seul·e extrêmement complexe.

La procédure et la place de l'écrit

Tout commence par l'introduction d'une requête directement auprès de la justice de paix, ou via un huissier.

Ensuite, une audience va être fixée et cette date sera communiquée au locataire par un pli judiciaire dans le premier cas, par l'huissier en personne dans le second. Tout cela c'est en théorie. Parce que de nombreux locataires ne viennent pas chercher le recommandé, ou ne reçoivent pas l'avis de passage, sur le terrain on constate souvent qu'une lettre arrive par un pli classique. Les taux de présence à l'audience sont très proches selon les deux méthodes, laissant penser que les huissiers ne rencontrent pas systématiquement les locataires en personne.

Par ailleurs, quand bien même on reçoit le courrier, les termes employés ne sont pas toujours d'une grande clarté. Il peut par exemple être indiqué que le propriétaire souhaite donner « congé » aux locataires, dans le langage commun « congé » sera volontiers associé à des moments de détentes plutôt qu'à une expulsion.

En fait, toute la procédure judiciaire va se baser sur le fait que « la boîte aux lettres fonctionne » comme le disait la juge de paix que j'ai rencontrée. Or, on sait que dans les quartiers les plus denses,

¹¹ Esteveny Hugues, « De quel(s) droit(s) ?, Quand le droit ne fait plus société », 2023, étude publiée en éducation permanente par Lire et Écrire Bruxelles.

la division des immeubles ne s'accompagne pas toujours d'un système efficient de boîtes aux lettres. Autrement dit, le courrier n'arrive pas toujours jusqu'à la personne concernée.

On a de fortes raisons de penser que la majorité des locataires ne sont pas contacté·es avec pédagogie : personne ne leur explique pourquoi et comment cette audience aura lieu, et qu'iels ont sacrément intérêt à y aller préparé·es et aidé·es d'un·e avocat·e. S'ajoute probablement, comme nous l'ont relaté les travailleurs sociaux, une réticence, voire une peur, de se rendre dans le bâtiment de la justice, fût-ce-t-elle de paix.

Si bien que quand vient l'audience en justice de paix, on constate que 60% des locataires ne sont pas présentes, et les expulsions sont donc prononcées en leur absence.

Cette absence a de graves conséquences, les réformes en matière de justice de proximité impliquent que désormais, les juges n'ont pas à remettre en question la demande sauf si elle est disproportionnée ou de nature à atteindre l'ordre public. En somme, si personne n'est là pour répliquer, la demande est acceptée, sans qu'il y ait eu la moindre vérification des griefs reprochés.

Une fois le jugement rendu, une lettre est envoyée aux justiciables leur indiquant « *qu'un jugement a été rendu et qu'il est téléchargeable sur une page internet* », sur laquelle il faut se connecter avec un système d'identification liée à la carte d'identité. Sur le site du SPF justice il est dit que « *La transmission et le suivi de ces jugements se font désormais de manière largement numérique*. Cela permet aux greffiers de se concentrer sur leurs autres tâches ». Or, dans la justice de paix à laquelle nous nous sommes rendues, les greffiers sont chargés d'imprimer sur place les jugements pour les personnes qui ne peuvent accéder à ces jugements en ligne. Selon Vivalis, à Bruxelles, « 38% de la population présentent des difficultés avec le numérique »¹², et 58% des personnes faiblement scolarisées ne possèdent pas d'ordinateur.

Si la décision prise est de permettre l'expulsion, le CPAS est mis au courant. Certains CPAS de Bruxelles ont dégagé des moyens pour

¹² « Baromètre social : Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé », Vivalis, 2023.

qu'une assistante sociale rencontre le ou les locataires concerné.es, de l'avis des travailleurs sociaux rencontrés, cette expérience s'est révélée concluante. Malheureusement, l'état budgétaire des CPAS leur a fait abandonner ces mesures, et l'impact prochain des décisions du gouvernement fédéral sur les finances des CPAS ne nous permet d'espérer un futur plus radieux. On se contente donc d'envoyer un courrier aux locataires, ce qui est loin de permettre d'avoir effectivement un contact avec les ménages bientôt expulsés.

C'est ensuite l'huissier qui intervient, sans l'huissier l'expulsion est illégale, même si un jugement a été rendu en ce sens. Il signifiera la date limite de départ et de remises des clés, et si ce n'est pas fait, l'heure et le jour de l'expulsion.

Et puis c'est tout. Arrive un matin, l'huissier, la police et les déménageurs.

Arrive ensuite une **dette**, puisque la personne expulsée est condamnée à payer les frais de justice (70% des propriétaires sont représenté.es par un.e avocat.e contre 30% des locataires), l'arriéré de loyers, et souvent un forfait de plusieurs mois de loyers comme dédommagement du préjudice¹³ et finalement l'expulsion en elle-même (huissier, déménageurs, forces de l'ordre).

Tout ce que nous venons de décrire est signifié par écrit. Un écrit « poussiéreux » de l'aveu-même de Madame la juge, « parfois volontairement compliqué » selon l'un des travailleurs sociaux rencontrés.

Dans certaines communes et justices de paix, de réels efforts d'intelligibilité et de prise de contact peuvent être réalisés, mais il s'agit essentiellement de prévenir les ménages d'une expulsion imminente. Et non pas un travail en amont, d'autonomisation et de compréhension de la procédure judiciaire.

Mais disons que vous ayez reçu la lettre, et que vous ayez compris qu'il se joue quelque chose de grave, que vous ayez trouvé quelqu'un.e pour vous dire le lieu, le jour et l'heure de l'audience, et que vous ayez la possibilité de vous y rendre. Vous ferez partie

¹³ Cette étrange habitude est notamment évoquée dans une interview de l'avocat Véronique van der Planck, <https://www.radiopanik.org/emissions/la-brique-et-le-pave/12eme-episode-le-droit-au-logement-a-lepreuve/>

des 40% de locataires présent·es à l'audience. 11% des locataires convoqué·es en justice de paix sont accompagné·es d'un·e avocat·e, les autres vont seul·es.

Une fois arrivé·e devant le·la juge

Lors de l'audience, enfin des mots seront prononcés. Mais l'écrit n'en reste pas moins central et essentiel.

Peut-être est-il utile de préciser que les audiences ont lieu dans de grandes salles, assez impressionnantes. Il n'y a pas une heure précise parce que ce matin-là, de nombreuses autres personnes ont été convoquées. **On attend son tour dans le fond de la salle, et puis quand viendra notre tour, ce sera rapide. Très rapide.**

Le·la juge appelle devant elle les deux parties, représentées ou non par un·e avocat·e, les deux parties vont alors argumenter, mais tous ces arguments doivent être prouvés et **ces preuves, on attend qu'elles soient écrites.**

Par exemple, un message vocal WhatsApp attestant que le locataire a demandé des réparations pourra être pris en compte, mais uniquement s'il a été retranscrit et déposé comme preuve. Une photo pourra être regardée, mais elle aura dû être imprimée et déposée comme preuve.

Pour penser faire tout ceci, il faut bien sûr savoir comment fonctionne la justice de paix, et avoir pu bénéficier des conseils d'un·e avocat·e, d'une association, ou de personnes proches (pour autant qu'elles soient compétentes dans ces matières, ce qui est très inégalement distribué socialement).

Plus fondamentalement, ce qui est mis au jour devant la justice de paix c'est que, tandis que de nombreuses relations bailleur-locataire ont lieu uniquement à l'oral avec des échanges monétaires de la main à la main, lorsqu'ils se retrouvent dans le pétrin, les locataires ont toutes les chances de perdre faute de preuves et par manque de compréhension des règles du jeu.

Au juge, on racontera son histoire, on racontera les problèmes du logement, les raisons pour lesquelles on a arrêté de payer le loyer (impossibilité vu le budget, tentative de pression sur le propriétaire etc.).

Mais cette façon de faire n'implique pas nécessairement que soient pris en compte les éléments évoqués. C'est au bon vouloir de le·la juge que de reformuler et de traduire les termes. Lorsqu'un·e locataire déclare : « J'ai arrêté de payer mon loyer parce que je n'ai plus de chaudière et que le propriétaire ne vient pas réparer », le·la juge peut choisir de traduire (ou non) en : « vous invoquez l'exception d'exécution pour défaut de jouissance ». La distance entre ces manières de dire ne saurait être plus grande.

Et puis, évoquer les problèmes ne signifie pas encore formuler une demande. En théorie, le·la juge ne peut proposer une demande qui n'a pas été faite par l'une·e des deux parties. Qui sait quelle demande peut être formulée ? Et comment ? Avec quelle preuve ?

Il existe bien entendu des requêtes déposées par des locataires analphabètes. Mais structurellement, les propriétaires sont plus en capacité de saisir la justice et de faire valoir leur droit : l'écrasante majorité des actions concernant le logement se fait à leur demande, ils y sont préparés, ils sont tendanciellement plus aisés et ont un capital culturel plus élevé que celui de leur locataire, ils se font aider d'un·e avocat·e.

Camille François souligne également que les juges sont socio-logiquement plus proches des propriétaires que des locataires, et que du fait de la faible présence en justice de paix des locataires, les juges qui prononcent des expulsions sont en fait beaucoup plus souvent en présence de propriétaires bailleurs que de locataires. Proximité de classe et présence accrue tendent à favoriser un biais de perception et d'identification en faveur du propriétaire. Ce biais peut se révéler particulièrement important quand il s'agira par exemple de trancher si le ou la locataire a « réellement arrêté » de payer le loyer pour faire pression sur le bailleur, ou s'iel mobilise devant le·la juge l'insalubrité du logement par opportunisme.

Finalement, l'espace judiciaire est un espace impressionnant voire intimidant, dans lequel les personnes issues des milieux populaires se trouvent particulièrement démunies. Camille François relève que « les voix des locataires de s'entendent pas », iels chuchotent, n'osent pas éléver le ton. Une observation corroborée par le·la juge et les travailleuses et travailleurs sociaux rencontrés pour cet article. L'espace de la justice est un espace codifié par les classes

supérieures (comment on s'habille, comment on se meut dans l'espace, comment on parle : à quelle hauteur, quelle vitesse etc.) ; par des codes linguistiques spécifiques et complexes. Par exemple, la parole va être distribuée par la juge et il est mal vu de ne pas répondre, ou d'intervenir avant que vienne son tour.

Malgré tous ces problèmes, **être là change drastiquement l'issue du verdict**. L'expulsion est prononcée dans la majorité des cas, mais la présence du locataire permet souvent de négocier la date de départ et les modalités du plan de paiement. Ainsi, on constate que les sommes réclamées sont très variables, selon que le ou la locataire soit présent·e ou non à l'audience. Notamment parce que les logements concernés sont souvent en mauvais état et les loyers demandés peuvent être revus à la baisse par le·la juge.

Dans cette situation très défavorable au locataire, l'administration judiciaire peut faire une certaine différence : faciliter l'accès à des avocat·es pratiquant l'aide juridique¹⁴ (à Molenbeek par exemple, les permanences se tiennent dans la justice de paix) ; expliquer avec des termes clairs ce qui est occupé à se jouer, reformuler, refixer une audience pour permettre à la défense de se préparer, organiser une visite de l'appartement etc.

Mais pour cela il faut bien sûr que le ou la locataire soit présent·e et que le·la juge soit dans une démarche volontariste.

Conclusion

Dans les justices de paix on règle de nombreux litiges selon des règles bien spécifiques mal connues des habitantes, et a fortiori des personnes analphabètes.

Et bien que la procédure attache une importance majeure aux traces écrites, et malgré la distance sociale et culturelle qui existe entre les locataires menacé.es d'expulsion et le monde judiciaire, être présent à l'audience et participer oralement à sa défense peut sensiblement changer le cours des choses. À la marge la plupart du

¹⁴ Les conseils (ou la défense) assurés par les avocats pratiquant « l'aide juridique de deuxième ligne » sont gratuits ou partiellement-gratuits pour les personnes entrant dans certaines conditions financières. Leurs honoraires forfaitaires sont pris en charge par l'État, ils sont réputés être en-deçà des honoraires généralement demandés par les avocat·es.

temps, mais dans cette marge se joue le niveau de surendettement, la possibilité d'organiser soi-même son départ forcé, sans vivre le traumatisme lié à l'arrivée de l'huissier et de la police.

À Bruxelles, 80% des demandes d'expulsion sont accordées, 60% des locataires ne sont pas présent·es à l'audience, 11% des locataires sont aidés d'un·e avocat·e contre 70% des bailleurs.

La procédure d'expulsion fonctionne comme une machine à surendetter des pauvres et à assurer la primauté du droit à la propriété privée sur le droit au logement. Parce qu'elle assure que les bailleurs recouvriront leur bien sans rien perdre de leur capital, et dans la majorité des cas sans même entamer le manque à gagner lié à l'arriéré des loyers, et dans le même temps elle mettra à la rue des ménages pauvres et endettés.

La complexité de la procédure (déposer des preuves écrites, être présent·es, formuler des griefs et des demandes dans un langage juridique) rend les personnes analphabètes particulièrement à risque de se faire expulser à grands frais sans réussir à faire valoir les manquements du logement ou les éventuels mensonges.

Face à ces constats, il paraît minimaliste mais essentiel de plaider pour qu'une communication orale soit systématiquement établie en amont de l'audience en justice de paix. Une communication pédagogique qui viserait à expliquer la procédure, sa durée, les principes de preuves, la possibilité de faire appel à un avocat pro deo etc.

Bien avant et après cela, pour un nombre croissant de personnes, les souffrances sur le marché locatif sont nombreuses et bien réelles. À commencer par le décrochage entre les loyers et les revenus des classes populaires ainsi que l'état des logements qu'ils occupent à Bruxelles et ailleurs. Il paraît maximaliste mais essentiel de considérer le logement comme un droit, pour toutes.



Hier j'ai participé à la manifestation contre les logements abusifs et beaucoup de bâtiments inoccupés à Bruxelles.

Le lundi et vendredi mon assistante sociale a des réunions pour chercher les logements libres. Mardi au mercredi, elle me donne la liste de maisons libres. Quand j'appelle tout le monde je suis de signer le contrat de bail avec moi. Je manque d'emploi. Je manque de fiche de paie. Je suis au

(Par)

R. HAMDOUF

HAMDOUN

La question du logement est une question récurrente dans notre association. Elle est très souvent amenée par le témoignage des apprenants concernant leurs difficultés à trouver un logement adéquat, à négocier avec son propriétaire...

L'accès au logement : pas facile, et encore plus quand on cumule les obstacles...

Jean Constant, coordinateur pédagogique,
Lire et Écrire Verviers

Une assistante sociale accompagne régulièrement les apprenants dans les problématiques liées au logement mais nous avons décidé de ne pas faire de recherche de logement directement mais bien d'outiller les apprenants pour qu'ils la fassent eux-mêmes.

Quelques données statistiques pour mieux comprendre la problématique : Verviers, ville de l'est de la Belgique, comptait au 1^{er} janvier 2024, 56013 habitants¹. Un quart du bâti de Verviers a plus de 50 ans et la moitié a plus de 100 ans. Les maisons les plus vétustes se trouvent le long de la Vesdre et sont occupées par les personnes les plus précarisées. Ce sont aussi ces maisons qui ont été inondées en juillet 2021. 7,4% des logements sont des logements sociaux. Il en manquerait près de 1000 pour atteindre le taux de 10% requis par la Région wallonne. À Verviers, près de 50% des habitations sont en

¹ Voir : <https://www.verviers.be/ma-ville/administration/donnees-et-statistiques/donnees-statistiques-2024.pdf>.

location : cela représente plus ou moins 12000 logements². Le montant des loyers varie entre 600 euros pour un studio, 850 euros pour un appartement avec deux chambres et plus de 1000 euros pour une maison familiale. 40,7 % de la population adulte n'a pas le diplôme du CESS (de l'enseignement supérieur).

Quelles sont les difficultés rencontrées ?

La discrimination

S. nous dit chercher un logement mais dès qu'il téléphone, on lui répond que le logement a déjà été loué. Il nous demande de le faire à sa place car il « sait » que si c'est un Belge qui téléphone, la réponse sera différente. Il est d'origine nigériane, parle français avec un accent prononcé.

Et de même, lorsqu'un agent d'accueil tente de prendre un rendez-vous pour un apprenant d'origine étrangère, le simple fait de dire le nom de la personne ou l'origine de ses revenus (le CPAS par exemple) referme de manière inéluctable la plupart des conversations.

Une des premières difficultés rencontrée mais souvent niée est bien de l'ordre de la discrimination. Discrimination sur base du revenu, de l'origine et notamment sur la maîtrise de la langue, de la composition de la famille...

L'idéal serait bien entendu de travailler l'oralité avec l'apprenant pour téléphoner et prendre rendez-vous mais ceux-ci savent pertinemment que s'ils téléphonent, on ne leur répondra peut-être même pas tandis qu'une personne belge ouvrira au moins la porte à une visite.

Il existe bien sûr des lois, qui permettent de dénoncer cette discrimination mais elles sont tellement complexes à mettre en œuvre qu'aucun apprenant ne se sent à même de mener ce combat seul et le faire avec le soutien d'une association est difficile.

Le coût

H. vient de recevoir l'accord du regroupement familial. Pour organiser au mieux la venue de sa famille, sa femme et ses trois enfants, il cherche un appartement plus grand. Il loue cet appartement mais le montant

² Census 2011, Statbel, https://census2011.fgov.be/index_fr.html

du CPAS pour un isolé couvre à peine le montant du loyer. La procédure prend plus de temps qu'initiallement prévu et il se retrouve en grande difficulté, il n'a plus de quoi manger.

Sur le territoire de Verviers, louer un appartement une chambre coûte en moyenne 600€ hors charge par mois. Comme la demande est assez grande, les prix augmentent alors qu'un certain nombre de lieux sont inhabités. Dès que l'on a besoin de deux ou trois chambres, les prix flirtent avec les 1000€, ce qui représente une certaine somme pour les familles qui dépendent d'allocations sociales diverses.

Une petite technique utilisée par les propriétaires pour sélectionner les futurs locataires est de prouver que l'on a un revenu 3 fois supérieur au montant du loyer. Ainsi, un appartement de 600€ ne sera accessible qu'à une certaine catégorie de personne et sûrement pas à un bénéficiaire d'allocations sociales. Si cette pratique n'est pas illégale, elle est du moins très contestable en termes de discrimination. Cette technique est, au départ, une règle qui était appliquée par les banques lors de l'achat d'un logement et celle-ci est passée dans l'imaginaire collectif sans même qu'on ait vu son caractère problématique au niveau de la location.

Un logement adapté à de grandes familles

Y. reçoit l'accord du regroupement familial tant attendu. Il s'agit de sa femme et ses 14 enfants. Or, très peu de logement sont adaptés pour de très grandes familles. Y. se voit contraint de louer 2 maisons pour pouvoir accueillir toute sa famille.

À Verviers, nous travaillons avec des personnes issues de 37 pays. Plusieurs de nos apprenants ont une famille de 8, 9 ou même 10 enfants, mais trouver un logement pour les grandes familles s'apparente à une gageure : les maisons ayant 4, 5, 6 chambres à coucher sont rares. Soit, il faut se délocaliser en dehors de la ville (sans facilités : magasins, transports...), soit il faut louer 2 ou 3 appartements/maisons contigües ce qui augmente considérablement le prix de la location.

Il n'existe pas de logements sociaux adaptés à ce type de configuration familiale.

L'insalubrité

Madame M. nous dit que son logement est en piteux état, la peinture se décolle, l'humidité est présente partout, elle cherche à déménager. Ce n'est pas facile de trouver un logement avec une pension de handicap.

Elle visite une série d'appartements et en trouve un en très bon état. Ravie, elle signe très rapidement un bail. Quelle n'est pas sa désillusion quand trois mois après la conclusion de son bail, le plafond perce, l'eau coule sur les murs. Mis sous pression par la fille de Madame, le propriétaire la laissera partir sans discussion.

Mais combien n'ont pas cette chance.

F. habite avec 5 enfants dans un logement qui a été déclaré insalubre. Les travaux n'ayant pas été effectués, celle-ci reçoit un avis d'expulsion pour inhabitabilité. Elle se met en recherche d'un appartement mais la plupart des portes se referment ; elle a 5 enfants, elle est d'origine africaine, elle vit seule, elle dépend du CPAS. Elle nous a sollicité à de nombreuses reprises pour l'aider et a finalement trouvé un logement mais qui est loin de ses attentes car il l'isole et l'éloigne de toutes les commodités. Elle s'est décidée à passer le permis pour retrouver de l'autonomie mais cela n'est pas facile quand on est seule et que l'on a de grosses difficultés avec l'écrit.

Quelques-uns se retrouvent dans un appartement insalubre. Que faire ? La loi autorise le locataire à dénoncer l'insalubrité et suite à une visite de services compétents. Le propriétaire peut recevoir une injonction à faire des travaux de remédiation dans un temps déterminé. Mais si à l'issue de ce temps, si les travaux n'ont pas été effectués, les occupants de l'immeuble se voient stipuler un avis d'inhabitabilité et doivent quitter le logement endéans un temps déterminé.

La plupart du temps, compte tenu de la difficulté de trouver un nouveau logement, les locataires se taisent et ne recourent pas à ce droit qui, in fine, risque de les pénaliser puisqu'ils seront mis à la porte de leur logement.

Quand on trouve un logement, comment s'assurer que le logement est correct ?

Les lois sont là pour protéger le propriétaire et le locataire mais sont-elles appliquées et comment le sont-elles ?

Les relations avec son propriétaire

S. a reçu le renom (fin de bail) de son propriétaire et doit quitter son logement endéans les trois mois : ce dernier affirme que le logement a déjà été reloué et qu'il doit être disponible à la fin du bail, ce qui oblige S. à quitter le logement à la date prévue. Femme seule avec 4 enfants, elle nous raconte arpenter les rues de la ville tous les soirs et noter toutes les affiches de location. Tous ses appels se soldent par des échecs. À l'issue des trois mois, elle n'a pas trouvé de logement et le DUS (Dispositif d'Urgence Sociale) finira par la loger à l'hôtel durant près d'un mois avant qu'une solution ne soit trouvée.

Ce qui est interpellant dans ce cas, c'est que S. a dénoncé auprès de son propriétaire des problèmes récurrents de chauffage (pas de chauffage, pas d'eau chaude en hiver) et qu'elle s'est faite aider par le service psycho-social de l'institution Lire et Écrire pour renouer le dialogue avec le propriétaire afin de trouver une solution. Les services de l'énergie de la commune sont intervenus pour identifier la cause du problème et tenter d'y remédier : le chauffage a finalement redémarré.

Dans cette situation, S. nous a sollicités à de nombreuses reprises : elle nous a raconté ses démarches, nous a fait part de sa peur et nous l'a aussi communiquée. Comment pouvons-nous agir davantage ? Car si nous commençons à chercher du logement, ce qui n'est pas dans nos missions, nous savons que, demain, dix personnes vont se présenter avec la même demande. Actuellement, à Verviers, de moins en moins d'associations s'occupent de chercher du logement tant la situation est complexe et la demande énorme.

Certains propriétaires sont aussi peu scrupuleux. Dans le cas présent, les travaux nécessaires concernant le chauffage n'ont pas été effectués et pourtant l'appartement a tout de suite été reloué flouant ainsi certainement une autre famille...

L'accessibilité aux logements sociaux

Et pour terminer, bien que la ville compte de nombreux logements sociaux, la liste d'attente est énorme et s'y inscrire demande des compétences de lecture, d'écriture et un usage de l'informatique. Chaque année, les personnes inscrites reçoivent un courrier les invitant à renouveler leur demande. Les agents psycho-sociaux sont extrêmement sollicités pour garder le dossier en ordre de façon à ne pas perdre sa place dans la liste d'attente. Cette attente peut se compter en années...

Et malheureusement, les logements sociaux ne sont pas les meilleurs bailleurs quand on rencontre un problème. En effet, ils sont soumis à un certain nombre de règles pour effectuer les travaux ce qui ralentit considérablement leur action.

Un de nos apprenants a même fait appel à sa propre assurance (il y avait une inondation dans la cave de l'immeuble qu'il occupait) faute d'avoir un retour aux multiples appels qu'il avait fait auprès du service des logements sociaux.

Ces différents éléments mettent à jour les difficultés de trouver un logement et d'y demeurer sereinement.

Et ceci n'est que la partie immergée de l'iceberg...

On peut relever beaucoup d'autres problèmes

Au niveau des baux qui ne respectent pas la législation : problèmes au niveau de la durée, des montants qui sont barrés et réécrits à la main, du non enregistrement du bail...

- Au niveau des assurances : la plupart du temps, les baux demandent qu'une assurance location soit souscrite par le locataire. Les non-lecteurs ne lisent en général pas le bail qu'on leur fait signer et beaucoup ignorent les clauses du contrat de bail³. Peu souscrivent une assurance habitation, ils ne savent pas ce qu'est une obligation.

³ L'outil de simplification du « contrat de bail wallon de résidence principale » propose une version simplifiée mais légale du contrat de bail qui peut être utilisée pour des animations/apprentissages : <https://www.province.namur.be/le-bail-locatif-wallon-mode-d-20-2-23>

- Une autre difficulté concerne le nom des assurances. L'assurance habitation était autrefois appelée « assurance incendie ». Lors des inondations de Verviers en 2021, certains de nos apprenants n'ont pas fait appel à l'assurance parce qu'ils pensaient qu'elle ne couvrait que les incendies...
- Au niveau des droits et des devoirs des locataires et des propriétaires : malheureusement, quand on est analphabète et que l'on ne connaît pas la loi, on peut être floué par son propriétaire.

B. a eu une fuite d'eau dans sa salle de bain et l'eau a coulé sur le plancher. Le propriétaire lui a dit que le remplacement du plancher lui incombaît. B. a donc dépensé quelques centaines d'euros pour le remplacer. Il ne savait pas que l'assurance pouvait intervenir et l'assurance aurait sans doute interpellé le propriétaire sur l'état très vétuste du plancher.

- Les arnaques à la location sont malheureusement aussi très fréquentes. Quand on est dans l'urgence, on peut répondre à des demandes qui ne sont pas légitimes : par exemple, celle de donner la caution de main à main sans documents officiels pour une location qui n'existe parfois même pas.

Que peut-on faire ?

Une première réponse est pédagogique même si elle demande du temps. Il s'agira de partir des expériences vécues et d'outiller les personnes face à ces difficultés tant au point de vue linguistique, psychologique, qu'au point de vue de la connaissance du monde (chercher un logement, se présenter à un propriétaire, lire un bail, faire un état des lieux, prendre une assurance, connaître ses droits et ses devoirs...).

Cette réponse ne peut en aucun cas être envisagée en cas d'urgence tant la problématique est complexe et les connaissances / compétences à acquérir sont vastes et nombreuses.

Une autre réponse serait de faire un travail d'éducation permanente qui permette d'éclairer les situations, de les questionner et de s'y engager en toute connaissance de cause.

Un bon nombre de constats énoncés ont une réponse juridique qui est prévue par le code wallon de l'habitation durable⁴. Par exemple, pour éviter la location d'un logement insalubre, il existe un permis de location. Celui-ci est obligatoire depuis le 1er octobre 1998 pour les logements collectifs et pour les petits logements loués ou mis en location⁵.

Pourquoi alors, certains logements loués sont-ils insalubres ?

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées :

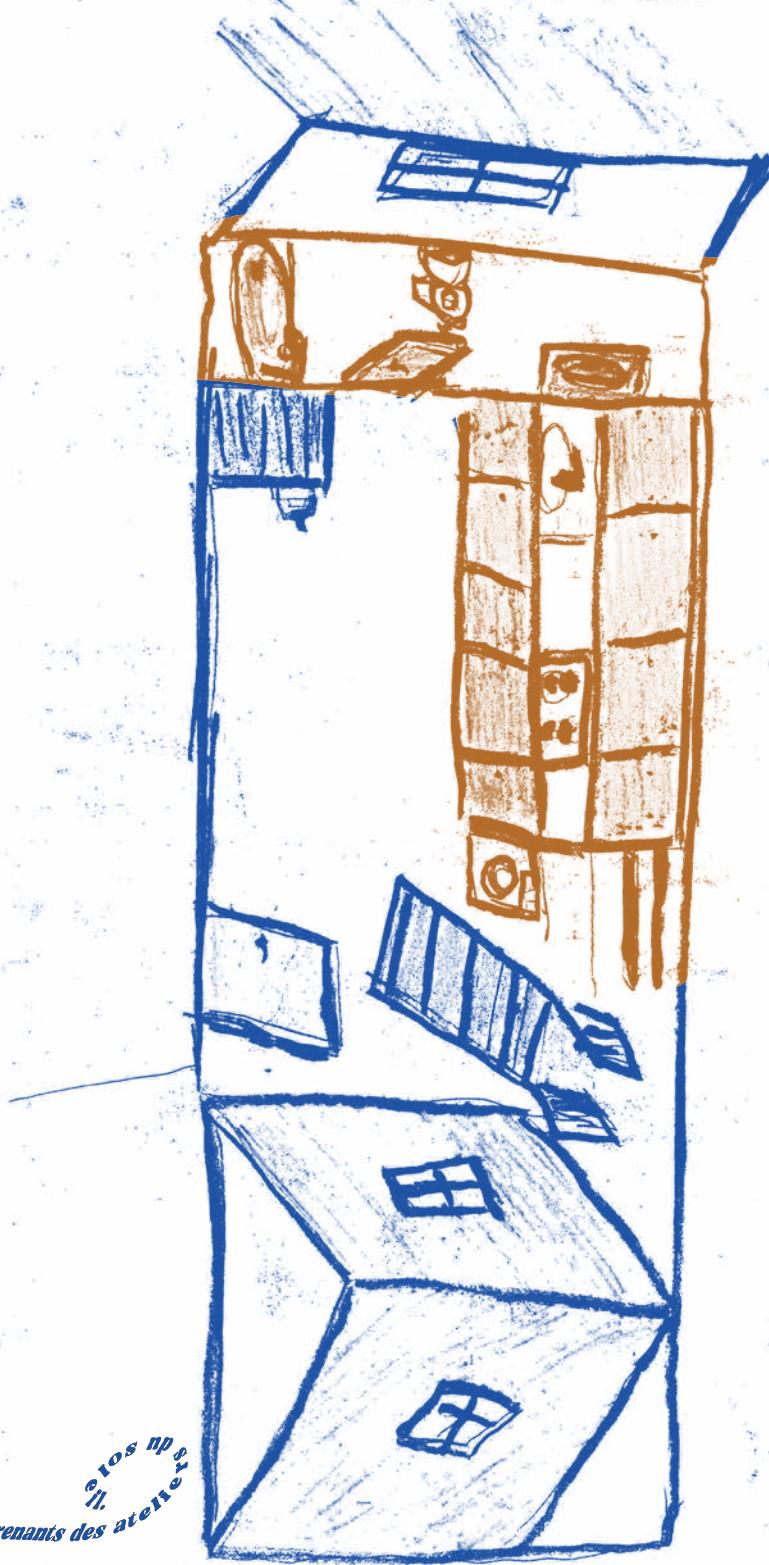
- La rentabilité rapide et immédiate pour le propriétaire, même s'il y a des risques compte tenu de la difficulté de trouver un bien immobilier (à Verviers).
- La loi sur le permis de location est méconnue par les propriétaires.
- La réponse aux manquements de la part des institutions est trop faible.
- La commune ne vérifie pas le respect de la loi.
- Les démarches pour la location d'un bien sont complexes et les exigences élevées.
- L'amende pour non-respect du permis de location pour une année est trop faible (1500 €).
- ...

C'est à ce niveau que le travail d'éducation permanente peut prendre toute sa place et faire avancer la réflexion et éventuellement l'action.

⁴ <https://wallex.wallonie.be/files/medias/10/CWHD.pdf>

⁵ Voir sur le site de la Région wallonne : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/obtenir-un-permis-de-location-petits-logements-kots-et-logements-collectifs>.





© les apprenants des ateliers
cros np
ell.

Habitat-Cité est une association qui œuvre contre le mal-logement et l'exclusion en France et à l'internationale. Elle accompagne dans la région parisienne plus de 700 personnes migrantes dans leurs démarches d'accès aux droits et d'insertion. Pour ce faire, elle adresse les difficultés liées à l'exclusion, à l'accès à l'emploi, à la langue et au logement comme des éléments indissociables. Lors d'un entretien, trois de ses travailleur·euses m'ont fait part des situations rencontrées par les publics, de leur croissante complexité, et de la façon dont les apprentissages peuvent, dans certains cas, amortir les effets d'un contexte politique et sociétal de moins en moins favorable à l'insertion.

Vivre dans des espaces indignes : Une rencontre avec les travailleur·euses d'Habitat-Cité (Île-de-France)

Sur base d'un entretien avec **Claire Toutlemonde**,
Responsable du pôle Asile, accès aux droits et insertion ;
Mihaela Sima et Daniel Mihailovic, Chargé·es de mission
Insertion et accès aux droits.

Propos recueillis et mis en forme par **Sebastian Demolder**,
Lire et Écrire Communauté Française

Claire Toutlemonde, Mihaela Sima et Daniel Mihailovic travaillent à Pantin, une commune en Seine-Saint-Denis à l'est de Paris. Il et elles accompagnent depuis des années des personnes migrantes et exilées pour qu'elles puissent accéder à leurs droits. Ces dernières rencontrent en effet des difficultés d'insertion, non seulement dans leurs démarches — pour faire enregistrer leur demande d'asile, obtenir un titre de séjour, le statut de réfugié ou encore pour faire valoir leur droit au séjour — mais aussi dans la plupart de leurs démarches d'accès aux droits et efforts pour se créer un cadre de vie digne en France. Face à ces situations complexes, Habitat-Cité considère qu'il faut agir sur trois obstacles essentiels, à savoir l'accès à l'hébergement et au logement, l'accès à l'emploi ainsi que la maîtrise du français, tous ces facteurs étant étroitement liés.

Le logement, une condition existentielle

CT : *D'un côté, on propose des cours intensifs de français pour adultes¹ et, dans ces formations, on accompagne ces personnes dans leur recherche d'emploi ou de formations professionnelles et/ou linguistiques et on oriente celles qui ont des problèmes de logement ou d'autres problèmes d'accès aux droits vers les services sociaux des villes où ils habitent ou ont une domiciliation administrative ou vers les Maisons de justice et du droits ou points d'accès aux droits. De l'autre, il y a tout un public qu'on accompagne, mais qui n'est pas forcément dans les cours de français et qui, lui, n'a pas la stabilité et l'énergie nécessaire pour suivre des formations linguistiques tellement leurs situations sont difficiles et leurs efforts orientés essentiellement sur la survie. On distingue donc deux types de profil : ceux qui réussissent malgré les difficultés ou justement parce qu'ils ont passé certaines difficultés sur le plan du logement ou de l'hébergement, et ceux qui sont bloqués à cause d'une trop grande instabilité et précarité : vie à la rue, dans des squats ou bidonvilles souvent sans ou avec un accès limité à l'eau ou à l'électricité, vie dans des environnements pollués.*

¹ En plus de ses formations intensives, Habitat-Cité propose aussi des cours qui s'étendent sur la durée. Ceux-ci sont donnés par des bénévoles et s'adressent à des groupes globalement réguliers.

Les situations des publics avec lesquels travaille Habitat-cité sont extrêmement variées et ne vont pas sans impacter les suivis et parcours d'apprentissages. Les chiffres sur la situation des personnes reçues en cours sont significatifs.

CT : Ces dernières années, sur les 430 personnes qu'on a reçues en formation intensive, on voit qu'il y en a très très peu qui sont en squat ou à la rue. Seuls 3% sur toutes les formations étaient sans domicile fixe, pour dire à quel point les gens sans domicile n'ont pas les moyens de suivre ce genre de programme... Pour ceux qui dorment dans des tentes ou des voitures, par exemple, ça peut être très difficile après des nuits compliquées où on est toujours pourchassés par la police.

35% étaient en centre d'hébergement ou en centre d'accueil. C'est des gens qui font appel aux 115² pour de l'hébergement à la nuit ou en long séjour ou qui sont dans des centres d'hébergement pour réfugiés ou demandeurs d'asile pour un temps plus au moins long. Dans cette situation-là, on voit que les gens ont une certaine stabilité. Après, ça nous est déjà arrivé de voir des gens qui interrompaient leur formation pour cause d'expulsion...

28% ont leur logement personnel et 18% des gens en formation étaient hébergés par des amis ou de la famille. Ça comprend aussi ceux qui ne sont pas forcément chez des proches, mais qui partagent un loyer avec des tiers, parfois dans des logements sous-loués, surpeuplés etc.

Du coup, les gens très mal logés ne sont pas du tout dans nos cours intensifs, parce qu'ils n'y arrivent tout simplement pas. Et quand on regarde les taux d'abandon, la quasi-totalité des gens mal logés et sans domicile quittent la formation avant son terme, là où, en général, pour les autres situations, c'est entre 70% et 75% des gens qui finissent la formation.

² Le 115 est un numéro d'urgence gratuit et ouvert 24h/24 tous les jours de l'année, même les jours fériés, partout en France. Il est à appeler en cas de crise (expulsion, violences familiales...) et constitue un service qui octroie une aide pour trouver un hébergement d'urgence pour la nuit, dans un centre, pour peu qu'il reste une place.

Mihaela, qui travaille essentiellement avec des publics roumanophones, explique.

MS : *On a pu avoir des gens qui, en formation intensive, étaient hébergés à gauche ou à droite par des amis et dont l'hébergement changeait assez régulièrement. Nous, on est dans le département 93 et ces personnes-là, parfois, elles se retrouvaient dans le 77 ou 783, c'est donc assez loin pour venir suivre des cours à Pantin. Ils essayaient de s'accrocher, mais au bout d'un moment, en fait, l'épuisement faisait qu'ils laissaient tomber. Ce qui est normal et compréhensible : ce sont des situations assez précaires. Après, il y a aussi la question des logements en situation de surenchère : ils sont plusieurs à payer un loyer dans un espace assez petit où chacun fait sa vie. Mais voilà, les gens ont des rythmes différents. Il y en a qui peuvent vouloir écouter de la musique, alors que quelqu'un veut étudier ou même dormir. Ce ne sont pas des situations qui sont propices à l'apprentissage, donc forcément ça a un impact aussi sur leur motivation à s'investir dans une activité qui nécessite quand même de l'énergie et du temps.*

Après, j'ai essayé d'aborder la question de l'apprentissage du français avec les personnes que j'accompagne sur l'accès aux droits ou l'emploi et qui ne suivent pas nos formations intensives ou nos cours non intensifs, mais elles sont dans des situations trop précaires et trop dures économiquement pourvoir ne serait-ce qu'y penser. Certaines personnes ne savent ni lire ni écrire et ça a un impact sur leurs échanges avec les travailleurs sociaux, sur leurs rendez-vous, sur la gestion de tous leurs comptes en ligne : France travail, CAF, Ameli⁴... Donc ils sont dépendants de moi. En plus, ils essayent de subsister avec des activités de survie informelles — sans contrat — et c'est la seule chose qu'ils peuvent faire, en tout cas, au moins tant que leurs conditions de logement ne se stabilisent ou ne s'améliorent.

³ Les départements de Seine-et-Marne (77) ou d'Yvelines (78) appartiennent à la région d'Île-de-France, mais le déplacement jusqu'à la capitale ou jusqu'à Pantin peut durer plus d'une heure, que ce soit en transports en commun ou en voiture.

⁴ France Travail, autrefois Pôle emploi, est l'établissement public chargé de l'emploi en France. Les caisses d'allocations familiales (CAF), comme son nom l'indique, apporte un soutien financier aux salariés et professionnels ainsi qu'à toutes les personnes sans activité professionnelle qui résident en France avec leurs enfants. Quant à Ameli, l'acronyme désigne le site internet de l'Assurance Maladie en France.

Par exemple, une famille avec trois enfants que j'accompagne vit dans un squat où les conditions de vie sont assez complexes. Les personnes qui y vivent ne sont pas assez respectueuses de la tranquillité des autres. Le couple craint pour ses enfants et a peur de les laisser seuls dans des situations d'insécurité. Et même si j'ai essayé de leur dire que ce serait bien de commencer à apprendre le français pour la recherche d'un travail, ou même pour plus tard, pour eux, ce n'est même pas envisageable d'y réfléchir ou de se projeter.

Daniel, qui lui s'occupe plutôt de publics russophones, fait part de son expérience :

DM : *J'accompagne, par exemple, des tchétchènes qui ont vécu pendant des années en Pologne avant de venir en France. Ils sont partis de Tchétchénie parfois vers la Russie, puis en Pologne voire en Biélorussie et puis certains en Turquie, et après ils sont arrivés en France. C'est comme s'ils avaient eu plusieurs vies. Donc se mettre à l'apprentissage et décider «voilà, je vais rester en France et je vais apprendre le français», ce n'est pas si évident. Et ces personnes faute d'hébergement louent une place en squat⁵, en caravane ou dans des sous-sols, des choses comme ça, au noir. Bon, c'est des tarifs qui parfois sont accessibles, mais ce ne sont pas des conditions dignes pour l'existence. Et très souvent, en France, on a des réfugiés qui n'ont jamais été hébergés, ils n'ont même jamais vu un centre d'accueil pour demandeurs d'asile, ils ne savent pas à quoi ça ressemble : ils ont toujours vécu en squat ou à la rue.*

En l'absence d'un logement digne et confrontés à des situations d'extrême précarité, ces publics se tournent systématiquement vers des emplois eux aussi précaires :

MS : *Ils étaient pas mal à rechercher des opportunités de travail où, notamment la maîtrise du Français, n'était pas tellement nécessaire ou ne les bloquait pas. Donc je crois que pour eux c'était moins un enjeu de suivre les cours.*

DM : *Il y en avait qui ne comprenaient pas trop l'intérêt [de suivre les cours] puisque la plupart des travaux qu'ils pouvaient faire, surtout quand ils n'avaient pas de papiers, c'était sur des chantiers avec d'autres*

⁵ Il arrive que des personnes migrantes occupent des bâtiments vides (squats) à leur arrivée en Ile-de-France en raison du manque de places d'hébergement. Dans certains cas, des marchands de sommeil monnaient l'accès au squat contre un loyer plus ou moins important.

compatriotes ou d'autres russophones. Donc, effectivement, c'est plus facile, surtout si c'est au noir, qu'on ne va pas recevoir des fiches de paie et qu'on n'a pas besoin d'un compte bancaire. Enfin bon, on n'a pas forcément besoin d'apprendre ou de parler le français pour ça, mais ça enferme les personnes dans une précarité qui est incroyable. Et même quand ils obtiennent un statut de réfugié, ça ne change pas forcément grand-chose à leur vie : ils continuent à habiter en squat. Et ils ont le droit de s'inscrire à pôle emploi, de demander des formations, demander des aides. Et ils ont le droit de travailler légalement sans utiliser des faux papiers ou sans être au noir, mais ça ne règle pas leur situation comme ça, comme une baguette magique.

Si l'acquisition du statut de réfugié est loin de régler les difficultés des apprenants, c'est que, vivant parfois plusieurs années en l'absence d'un lieu de vie digne, les migrants finissent enfermés dans une précarité existentielle qui dégrade parfois irréversiblement toutes les dimensions de l'existence : absence de vie sociale, insécurité, exploitation, fatigue, vulnérabilité physique et mentale, incapacité de se projeter... La précarité dont parle Daniel Mihailovic dépasse de loin la question purement économique, c'est bien la possibilité de vivre une existence humaine digne qui est ici en jeu. Ainsi, disposer d'un endroit sécurisé et propre où il est possible de se reposer et de se ressourcer est une condition matérielle indispensable pour être physiquement et mentalement capable de s'investir à moyen ou long terme dans une activité quelle qu'elle soit. Et même si les pouvoirs publics semblent reconnaître la crise de l'accès au logement, les aides structurelles pour aider les personnes en situation de précarité à y accéder demeurent largement insuffisantes :

CT : *Aujourd'hui, en France, il y a un programme qui se déploie dans tous les départements et qui s'appelle « AGIR »⁶. L'idée c'est de proposer un accompagnement aux réfugiés — pas aux autres étrangers : c'est souvent les réfugiés qui sont ciblés par ces investissements généraux — vers l'emploi et le logement, en*

⁶ Le programme AGIR interministériel est piloté par la Direction générale des étrangers en France (DGEF), en partenariat avec la DIHAL, la DIAIR, l'OFII et la DGEFP. Il a pour objectif de « systématiser l'accompagnement global des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) vers l'emploi, le logement et l'accès aux droits » [<https://refugies.info/agir#program>].

parallèle. Ce qui montre effectivement que les pouvoirs se rendent compte qu'il y a un gros problème au niveau du logement. En l'occurrence, ce sont des travailleurs sociaux qui aident les réfugiés avec leurs demandes de logements sociaux et leur fournissent un accompagnement pro[professionnel]. Mais en même temps, en France, il y a de moins en moins de production de logement social. Donc, il y a une ambivalence : publiquement, on dit qu'on prend la question au sérieux et on fait des investissements pour qu'il y ait des conseillers qui accompagnent vers le logement, mais, à côté, les investissements dans le logement ne sont pas suffisants. Du coup, la crise du logement est pas du tout résolue par ce genre de dispositif.

La dégradation des politiques sociales

L'observation de Claire Toutlemonde rappelle l'ampleur du problème et la nécessité de véritables changements structurels. Faute de quoi, les dispositifs de gestion de la population continueront de produire ces espaces en marge que le philosophe Norman Ajari décrit comme ne se trouvant ni du côté de la mort, ni du côté de la vie, mais dans un entre-deux invivable⁷. D'un autre côté, en janvier 2025, la nouvelle loi sur l'immigration en France entre en vigueur, compliquant davantage l'acquisition du titre de séjour et de la nationalité. Ce durcissement, venant s'ajouter à la crise du logement abordable, confirme une fois de plus la dégradation des politiques sociales et laisse entrevoir ses conséquences à la fois sur le monde associatif et sur les publics concernés issus de l'immigration.

DM : *Maintenant en France, il faut avoir passé un examen qui atteste du niveau A1, A2 ou B1, B2, selon ce qu'on demande. Avec la nouvelle loi immigration, il faut, pour obtenir un titre de séjour de 2 à 4 ans, un A2 minimum ; pour avoir la carte de 10 ans, il faut un niveau B1 ; et pour la naturalisation, B2.⁸*

⁷ Cet entre-deux est aussi caractérisé comme « espace de l'indigne ». Ajari Norman, *La dignité ou la mort. Éthique et politique de la race*, Paris, La Découverte, 2019, p. 98-100.

⁸ Pour rappel : A2 correspond au niveau « intermédiaire » ou « usuel », soit à une maîtrise usuelle de la langue qui permet d'avoir des échanges simples et directs d'information sur des sujets familiers ou du quotidien. B1 correspond au niveau « seuil », soit à une maîtrise qui permet d'être autonome dans la plupart des situations rencontrées, d'exprimer des idées, des projets ou des expériences, et de comprendre les points essentiels d'une discussion. B2 correspond au niveau « avancé », soit à une maîtrise qui permet de

MS : *Et sans prendre en compte la question des personnes qui étaient illettrées à l'arrivée sur le territoire ou qui le sont encore aujourd'hui, et qui du coup ont des difficultés spécifiques d'apprentissage et pourront difficilement se hisser à ces niveaux-là.*⁹

DM : *Oui, parce qu'en plus il faut que ce soit le même niveau à tous les secteurs : à la compréhension écrite, orale, dans la prise de parole etc.*

CT : *Et maintenant on doit aussi montrer qu'on connaît les valeurs françaises. On doit suivre un stage en plus des cours de français : la formation civique¹⁰. Et, ça aussi, ça va faire l'objet d'un examen alors qu'avant, il suffisait juste de suivre les cours. La semaine dernière, des gens nous posaient la question : est-ce qu'il va y avoir des interprètes ? Bien-sûr que non, il ne va pas y en avoir. Comment on va faire pour les gens qui ne savent ni lire ni écrire et qui doivent répondre à cet examen ? On ne sait pas... Mais il y a un temps, des Français ont passé l'examen de niveau B2, pour montrer qu'il est dur même pour les Français, et ils l'ont raté¹¹. Il y a un hiatus entre la manière dont on évalue les personnes, ce sur quoi on les évalue et leur capacité réelle. Des gens nous ont dit, il y a quelques années, sortis un peu paniqués de leur l'examen, qu'on leur avait demandé de faire une production écrite sur leurs vacances au ski...*

La nouvelle loi sur l'immigration prévoit également de s'aligner sur la tendance générale qu'est la numérisation des services publics.

DM : *En France, aujourd'hui, il y a vraiment un grand effort pour aller dans le tout-numérique, pour numériser toutes les démarches,*

comprendre des textes ou conversations sur des sujets complexes ou spécialisés, et de communiquer avec spontanéité et aisance sur une grande variété de sujets. Voir : Le cadre européen de référence pour les langues (CECRL).

⁹ Il y a quelques années, la seule preuve d'une participation à un cours suffisait. Désormais, il faut pouvoir prouver son niveau de français sous peine de devenir expulsables après 3 ans. On estime à 20 000 le nombre d'immigrés qui seront expulsables, et à 40 000 ceux qui se verront refuser la carte de résident.

¹⁰ La formation civique est obligatoire et se déroule sur 4 jours étagés sur une période de 4 mois. Elle vise à inculquer les valeurs de la République et les règles de vie de la société française.

¹¹ L'émission de France 2 « L'Œil du 20h a invité 10 volontaires à passer le test de français pour la naturalisation, d'un niveau universitaire B2, en condition réelles. Bien que diplômé-es, 5 n'ont pas eu la moyenne et 2 ont même raté le test : [<https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/focus/20250313-nouvelle-loi-immigration-pol%C3%A9mique-sur-le-niveau-exig%C3%A9-pour-les-tests-de-fran%C3%A7ais>].

y compris les démarches de titre de séjour et l'asile. Par exemple, maintenant on ne vous envoie plus la convocation pour l'entretien à l'OFPRA¹² : c'est une box numérique. J'ai un jeune mauritanien qui a vécu des situations d'esclavage et qui n'a jamais appris à lire ni à écrire. Faire une démarche sur l'ordinateur c'est pour lui totalement impossible. Eh bien, on a tout de suite rejeté sa demande d'asile parce qu'il n'a pas su consulter son espace numérique. Personne ne lui avait expliqué qu'il fallait qu'il y aille régulièrement et que s'il ne savait pas le faire, il devait s'adresser à quelqu'un pour y arriver. Et comme il n'a pas vu qu'il était convoqué, il n'a pas été à l'entretien et donc, automatiquement, il y a eu un rejet. Et comme il n'a pas vu son rejet à temps, il n'a même pas pu faire son recours à la Cour nationale du droit d'asile. C'était plié : en deux mois, il était hors du système. Mais ça, c'est un exemple parmi tant d'autres, et c'est comme ça à tous les tous les échelons en fait. En plus avec des systèmes numériques qui fonctionnent mal, avec des bugs...

CT : *En France, des cours de langue gratuits étaient normalement délivrés par le gouvernement, même s'ils étaient sous-traités. Et là, cette année, ça passe au tout numérique : il n'y aura plus de cours en présentiel sur le marché. Sauf pour les personnes non-alphabétisées parce qu'ils se rendent quand même compte que, là, c'est compliqué d'utiliser un téléphone. Pour tous les autres : un téléphone suffit selon eux pour apprendre le français. Il n'y a plus besoin de la classe ni du professeur. De nouveau, on fait abstraction du fait que les gens n'ont absolument pas les conditions matérielles propice à l'apprentissage.*

Retrouver de la dignité avec les apprentissages

Malgré les obstacles et les difficultés évoquées plus haut, les cours peuvent aussi constituer des moments d'accalmie qui ouvrent des brèches de dignité et même des possibilités de vie. Daniel, Mihaela et Claire font le récit de cas particuliers.

DM : *Philippe Bonnavaux (un formateur bénévole) a essayé de faire plus que de simples cours en proposant des activités différentes. Un jour, ils sont allés à un petit théâtre ici à Pantin : Le théâtre La Nef. Et là, un Géorgien qui avait fait la guerre en Abkhazie et qui*

¹² Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides.

se vantait d'avoir été nommé héros de la Géorgie a eu un coup de foudre avec le monde du théâtre, la scène, le jeu... Ils leur ont fait jouer des petits trucs, et ensuite, il a pris contact avec le théâtre. Il est revenu régulièrement et il est peu à peu devenu l'homme à tout faire du directeur. Il a essayé d'apprendre le français suffisamment que pour pouvoir être comédien, mais il s'est rendu compte par après qu'il ne le serait jamais. Entre temps il a quand même vécu presque deux ans avec cette troupe. Enfin, c'est important de faire des sorties, des accompagnements, des visites, que ce soient des musées, des entreprises, afin que chacun puisse se trouver une motivation.

MS : *Une des bénévoles FLE m'a parlé des ateliers de ventriloquie, parce qu'ils font ça aussi avec la Nef. Elle me disait : « J'ai une personne qui était très difficile à faire parler pendant les cours, à faire participer. Et alors, là, elle s'est complètement épanouie avec les ateliers et elle se moquait même de moi parce que je n'arrivais pas à faire ce qu'elle avait fait. » Et du coup il y a des choses qui se sont déclenchées. C'est en fonction des personnes : elles sont touchées par des choses parfois très différentes et c'est souvent assez étonnant.*

CT : *D'ailleurs, dès qu'on a suffisamment de financements pour nos formations intensives (ce qui n'est pas toujours le cas), on fait des partenariats avec le théâtre dont parlait Daniel et d'autres associations qui font plutôt du cinéma ou du bricolage. Et on a organisé plein d'ateliers qui sortaient du cours de français, où des gens ont pu faire des courts métrages avec nous, des capsules vidéo, des capsules sonores...*

On a beaucoup parlé des publics adultes, mais on anime aussi des cours dans les bibliothèques de la ville pour les jeunes mineurs qui viennent d'arriver sur le territoire et qui sont en attente de scolarisation. En France, globalement, ces mineurs sont rarement logés ou même hébergés parce que beaucoup se voient opposer le fait qu'ils ne sont pas vraiment mineurs. Ils doivent donc prouver devant un juge qu'ils le sont et, dans cet intervalle de temps où ils attendent leur audience, ils n'ont pas le droit d'être hébergés par le 115 ni la possibilité d'intégrer des foyers ou des aides sociales à l'enfance. Donc, on reçoit depuis des années des jeunes qui sont

*majoritairement à la rue. Ils dorment souvent en tente à l'extérieur et parfois ils occupent des lieux à Paris comme l'espace culturel de la Gaîté Lyrique où il y a eu une grosse expulsion, il y a trois jours*¹³.

Ces jeunes, malgré le fait qu'ils sont à la rue dans une énorme précarité et une énorme vulnérabilité, on constate qu'il y en a plein qui s'accrochent au cours de français comme à une bouée. C'est un espace où ils peuvent oublier la difficulté de ce qu'ils sont en train de vivre et où ils se projettent déjà dans l'après qui est le moment où, potentiellement, ils vont pouvoir aller à l'école. Du coup, même si'ils n'ont pas dormi de la nuit, même s'ils n'ont pas mangé, il y a énormément de jeunes qui viennent vaille que vaille à nos cours. C'est aussi parce que c'est salutaire pour eux, pour leur santé mentale, pour continuer à se projeter, pour se donner les chances aussi de peut-être intégrer plus facilement des formations.

Il y a des associations à Paris, je pense au BAAM¹⁴ ou à Utopia 56, qui organisent souvent des cours dans l'espace public. Du coup, c'est plus facile pour les gens en errance ou en hébergement très instable d'y assister parce qu'il n'y a pas de processus d'inscription. Tu vois [le cours], tu t'assois et il n'y a pas à demander la permission. C'est des bénévoles qui vont se répartir les tâches : il y en a un qui va faire l'alphabet sur un tableau, l'autre qui va faire des choses un peu plus difficiles. Et ceux qui sont là s'autopositionnent et savent très bien ce qui est le plus adapté à leur niveau. Beaucoup se tournent vers ce genre de solution, parce qu'ils savent que ça va être hyper utile, pour leur démarche notamment. Je pense au fait que, nous, on a tout un process d'inscription qui n'est peut-être pas compatible avec le fait de venir un peu puis un peu repartir.

DM : *On a aussi essayé d'aller vers les personnes qu'on a suivies c'est à dire d'amener le cours de français dans le squat — ici dans la même rue, il y a un squat avec de jeunes hommes tchétchènes.*

¹³ La Gaîté Lyrique est un espace culturel qui accueille plus de 300 acteurs culturels et politiques issus de la société civile. De décembre 2024 à mars 2025, des centaines de jeunes en situation de crise et sans logement occupent l'espace culturel qui décide de fermer ses portes au public pour mieux les accueillir. Le 18 mars 2025, ce sont plus de 400 jeunes qui sont expulsés par les forces de l'ordre, sans solution de relogement. Il est possible de suivre l'évolution de la situation, qui a beaucoup changé depuis, sur le site internet de la Gaîté Lyrique : [<https://www.gaite-lyrique.net/>].

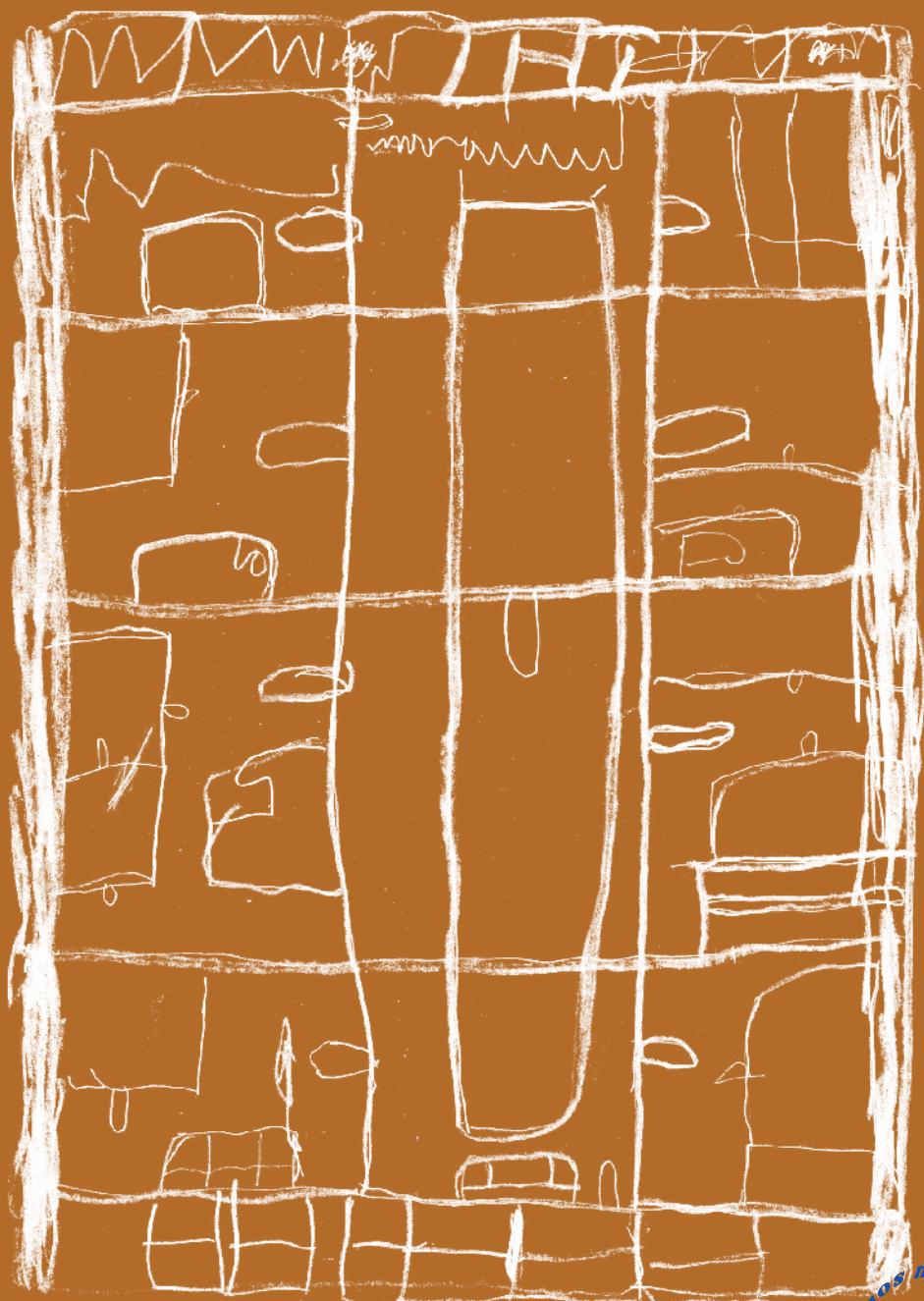
¹⁴ Le Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Migrant·es [<https://baamasso.org/fr/>].

Dans la période de COVID, on a fait ça pendant l'été, ça a duré deux mois, ce n'était pas très long, mais quand même. L'enseignante de français allait dans le squat pour donner des cours et effectivement, il y avait quelque chose qui se passait puisqu'il y avait des personnes qui ne seraient jamais allées au cours autrement qui, là, assistaient aux cours, se prenaient au jeu et puis qui, plus tard, sont allées plus loin. Pour d'autres, c'était juste une parenthèse.

Les témoignages des travailleur·euses d'Habitat-Cité illustrent combien la question du logement impacte, de manière profonde, celle des apprentissages. Quand la vie quotidienne se déroule au sein d'hébergements précaires ou est rythmée par le risque d'expulsions, trouver du temps, de l'énergie et de la concentration pour apprendre devient extrêmement difficile, voire impensable. Il ne s'agit pas là d'un simple problème matériel : c'est avant tout un équilibre et une dignité de vie qu'il est impossible de construire lorsqu'on est en état de précarité ou d'insécurité permanente.

Face à cette réalité, accompagner les personnes migrantes ne peut pas se limiter à l'apprentissage du français ou à des dispositifs isolés. Il s'agit de repenser plus globalement leurs conditions d'accueil, de garantir à chacun·e un lieu où poser ses affaires, où retrouver du repos et de la stabilité. Car si les pouvoirs publics exigent aujourd'hui des niveaux de langue de plus en plus élevés au nom de l'intégration, ils offrent trop peu de moyens concrets pour permettre véritablement un accès à l'insertion — non seulement par la langue, mais également par l'accès à des conditions dignes d'existence. Ce décalage profond souligne à quel point l'accès à un chez soi reste un préalable incontournable à tout véritable parcours d'insertion.





Grâce aux ateliers animés par Kenza Buisson, animatrice au sein du service de guidance budgétaire¹ de l'ASBL *La Maison de la Famille* à Saint-Josse, un groupe de femmes en formation alpha ont appris les gestes à accomplir pour diminuer leur consommation énergétique, entretenir leur chaudière ou comprendre les éléments constitutifs d'un bail locatif. Leurs connaissances impressionnent, même si, comme elles l'admettent, elles n'osent pas encore faire appel aux accompagnements qui leur sont proposés pour se défendre en cas de litige.

Elles connaissent leurs droits et ne donnent pas leur langue au chat

Sur base d'une rencontre avec Kenza Buisson et ses apprenantes, ASBL La Maison de la Famille. Mis en forme par Cécilia Locmant, Lire et Écrire Communauté Française

Comme tous les mardis matin, Naïma, Malika, Fatima, Samira, Saïda, Aicha, Diariou, Fatoumata et Ramatoulaye se retrouvent dans le local des cours d'alphabétisation² de l'asbl situé rue de La Poste. Originaires du Maroc et de Guinée, elles se saluent et s'interpellent

¹ Projet issu du Programme pluriannuel « Politique de la Ville par le développement des quartiers 2021-2025 » sur le territoire de la commune de Saint-Josse-ten-Noode avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale. Convention de partenariat entre la commune de Saint-Josse et la Maison de la Famille asbl.

² Agrément Cohésion sociale de la Commission communautaire française en faveur de la Maison de la Famille asbl, projet de type local 2024-2028. Hélas, les budgets dédiés à ce service de guidance budgétaire seront coupés à partir du 1er janvier 2026. Seuls subsisteront les formations d'alphabétisation.

en riant. L'ambiance est décontractée. Comme d'habitude, Malika arrive son sac débordant de dattes et de crêpes faites maison à partager ensemble à la pause de 10h30. Mais 9h a déjà sonné et c'est la formation qui débute.

Après avoir invité les dernières arrivées à s'installer, Kenza lance la séance avec un débat mouvant. Elle lit tout haut une série d'affirmations relatives au logement : « *Je suis en conflit avec mon propriétaire* », « *Ma facture d'énergie est impayable* », « *J'ai un certificat PEB A, B, ou C* », « *J'ai reçu mon préavis* ». Les phrases sont en général rapidement comprises par les participantes. Quand certaines hésitent, leurs voisines leur traduisent en arabe les mots les plus compliqués. Certains termes légaux sont réexplicités si nécessaire par l'animatrice qui dispose d'une expertise sur la question puisqu'elle a été engagée à *Maison de la Famille* pour animer ce type d'ateliers depuis 2022.

Aujourd'hui, Kenza reprend des thématiques déjà abordées et les revisite à travers cette animation pour favoriser la participation. A chaque phrase, elle demande aux participantes de signifier leur accord ou désaccord en allant d'un côté ou de l'autre de la salle. Cet exercice permet aux différentes participantes de se positionner, mais aussi de susciter des échanges sur les raisons qui les ont poussées à opter pour l'une ou l'autre réponse.

A l'issue de ce premier exercice, on peut dresser une photographie relativement précise du type de logements dont disposent ces femmes et de leur appréciation par rapport à certains critères de confort, de salubrité et de coût. On apprend ainsi, à l'exception de l'une d'entre elles, qu'elles sont toutes locataires, qu'elles paient un loyer s'élevant entre 800 et 1000 euros pour un logement de deux chambres (quelques-unes seulement paient moins : 600 euros) et que si elles disent que, « oui », les loyers qu'elles paient sont chers, elles estiment dans le même temps que pour elles « Ça va »...

Cette réponse peut étonner car leur loyer - comme nous le précise Kenza -, équivaut souvent à la moitié de leurs revenus. Il faut donc nuancer leurs propos. Pour ces femmes qui sont en Belgique depuis plus de 20 ou 30 ans (sauf 3 personnes arrivées plus récemment de Guinée), il faut comprendre le « Ça va » comme « oui, nos conditions de logement ne sont pas optimales, mais elles

se sont améliorées peu à peu ». Il faut aussi replacer leur réponse dans le contexte actuel de l'explosion des loyers à Bruxelles, et c'est justement en prenant en compte cet élément qu'elles estiment qu'elles ne sont pas les plus à plaindre. Si on prend le cas de Fatima qui est en Belgique depuis 35 ans et qui vit désormais seule avec son fils, elle mentionne avoir eu dans le passé toute une série de problèmes d'humidité dans son logement. Aujourd'hui, ces problèmes sont plus ou moins résolus, mais elle dit attendre un logement social car ses douleurs au genou rendent la montée ou la descente des escaliers de son appartement de plus en plus difficile. Mais elle sait qu'elle doit être patiente. Son dossier, elle l'a introduit il y a plus de 10 ans déjà, mais en général, la réponse prend plus de temps encore³. Elle parle par contre de la situation plus problématique d'un membre de sa famille qui vit dans un appartement où l'électricité ne fonctionne pas correctement (la machine à laver doit être raccordée à une prise située à l'autre bout de la pièce), ce qui rend dangereuse la situation de leur jeune enfant qui commence à marcher à quatre pattes dans cet espace. Pour eux, il est pourtant difficile de déménager du fait des coûts élevés des loyers.

Déménager, une décision pas toujours facile à concrétiser

Sur l'ensemble du groupe, deux personnes viennent de déménager récemment et elles se disent « contentes » car leur logement est plus grand et qu'elles n'ont pas de problèmes avec le propriétaire. Si on écoute les récits du groupe, on constate que la plupart des personnes vont agir avec prudence, soit, comme Fatima, par le biais d'une demande de logement social, d'une aide du CPAS ou via une affiche à louer qui leur permet de profiter d'un départ d'une personne de leur entourage mais cette dernière option existe de

³ Plus de 59 000 ménages locataires attendent un logement social en Région de Bruxelles-Capitale. Le temps d'attente varie en fonction du type de logement mais, dans tous les cas, il est de plusieurs années et ne cesse d'augmenter. A titre d'exemple (pour les attributions de 2023) : un studio ou un appartement d'1 chambre (11 à 12 ans), un appartement de 2 chambres (12 à 13 ans), un appartement de 3 chambres (14 à 15 ans), un appartement de 4 chambres (18 à 20 ans). Source <https://logementbruxellois.be/candidat-locataire/>

moins en moins. Comme elles l'expliquent lors des échanges, tout passe désormais par les agences ce qui complique leur recherche puisqu'elles ne peuvent pas les faire seules.

Lors des discussions, Kenza leur donne plusieurs conseils comme celui de ne pas cantonner leurs recherches à « leur » commune, qu'elles pensent être plus accessible (comme Saint Josse ou Schaerbeek), mais d'aller voir aussi dans d'autres, car la notion de « quartier » est désormais importante voire déterminante dans les variations de prix. L'une des nouvelles arrivées de Guinée semble aussi avoir une bonne connaissance des différences de prix importantes entre Bruxelles et la Province : « A Wavre, c'est moitié moins cher qu'à Bruxelles pour le même type de logement. J'ai une amie qui y habite. J'aimerais aller y vivre si c'est possible un jour ». Mais s'éloigner de Bruxelles n'est pas un projet partagé par l'ensemble du groupe, même si Kenza confirme ces données puisqu'elle aussi habite en dehors de Bruxelles et paie un loyer nettement moins cher.

Autre fait qui est explicité par Kenza : l'importance de disposer d'un bon PEB. Ce mot « PEB », c'est sans doute celui qu'elles connaissent le moins dans ceux cités par Kenza lors de cette matinée. Aucune d'entre elles n'a jamais entendu parler de ce certificat ni de son importance si elles sont amenées à louer ou même acheter un bien dans un avenir proche. Aucune d'elle ne dit en avoir un. Kenza leur explique alors que ce document est un peu la carte d'identité énergétique d'un immeuble et qu'il est établi par un certificateur agréé. Le score, à Bruxelles, va de A++ à G. Elle leur explique en les comparant aux lettres A, B, C, que l'on trouve aujourd'hui sur les appareils électroménagers. Elle insiste donc sur l'importance d'en réclamer un à son propriétaire lors d'un futur déménagement pour éviter de se trouver dans un logement mal isolé qui risque de coûter cher.

Des contacts pas toujours sereins avec les propriétaires, même si...

Quand Kenza leur pose la question suivante : « Votre propriétaire fait-il les travaux nécessaires pour que votre logement soit en bon état ? », de nouveau, les apprenantes se mettent plutôt du côté du « oui ». Mais certaines disent ensuite « qu'avant », c'était difficile, qu'elles ont dû plusieurs fois réclamer et même intenter des démarches avec l'aide de leur famille, mais que les choses se sont peu à peu améliorées. C'est à ce moment que Kenza introduit la possibilité d'être aidées par des intervenants plus pointus sur ces questions. Elle cite d'abord son collègue Jérôme Tellier, accompagnateur social, qui se trouve... dans le bureau d'à côté et qui peut informer, offrir un soutien, prendre des contacts pour solutionner des situations problématiques. Elle parle aussi des tables de Recherche Active de Logement⁴ (organisées par l'Union des Locataires Schaerbeekois), qui proposent aux personnes qui sont mal logées de trouver des habitations plus adaptées et financièrement abordables. Ces ressources, aucune d'entre elles ne les ont jusqu'ici sollicitées mais elles semblent être intéressées, particulièrement une des apprenantes guinéennes dont la fille est en recherche de logement.



⁴ Elles se déroulent dans différents lieux du quartier Brabant, dont le service de guidance budgétaire de la Maison de la Famille, un vendredi sur deux, de 9h30 à 12h30.

Des obligations dévolues aux locataires ou aux propriétaires ?

Quand on passe à l'exercice suivant qui consiste à classer des images qui représentent les droits et obligations des propriétaires et des locataires, elles ont par contre une vue très précise de ce qui incombe aux uns et aux autres. Par groupe de deux, elles préparent les réponses qu'elles viendront ensuite coller au tableau sous la silhouette du locataire ou du propriétaire et ces réponses sont généralement justes. Aux locataires, il revient par exemple d'entretenir la chaudière, de purger les radiateurs, de remplacer une vitre cassée (si la cause n'est pas externe, comme dans le cas d'une tempête) ou de prévenir son propriétaire en cas de fuite d'eau. Les propriétaires par contre sont chargés d'isoler la toiture, de gérer les pannes électriques ou d'entretenir les façades.

Une discussion animée s'ensuit sur les modalités pratiques des obligations des uns et des autres. Kenza informe par exemple que l'entretien d'une chaudière, selon qu'elle soit au mazout ou au gaz, ne se fait pas à la même fréquence. Elle précise aussi qu'à partir du 1er juin 2025, les propriétaires ne pourront plus installer de chaudières au mazout. Les participantes connaissent aussi les gestes à privilégier pour garder un logement sain : ventiler, effectuer un nettoyage régulier, dépoussiérer, etc. Un petit quizz terminera le tour d'horizon de cette matière avec le même taux de réponse exactes.

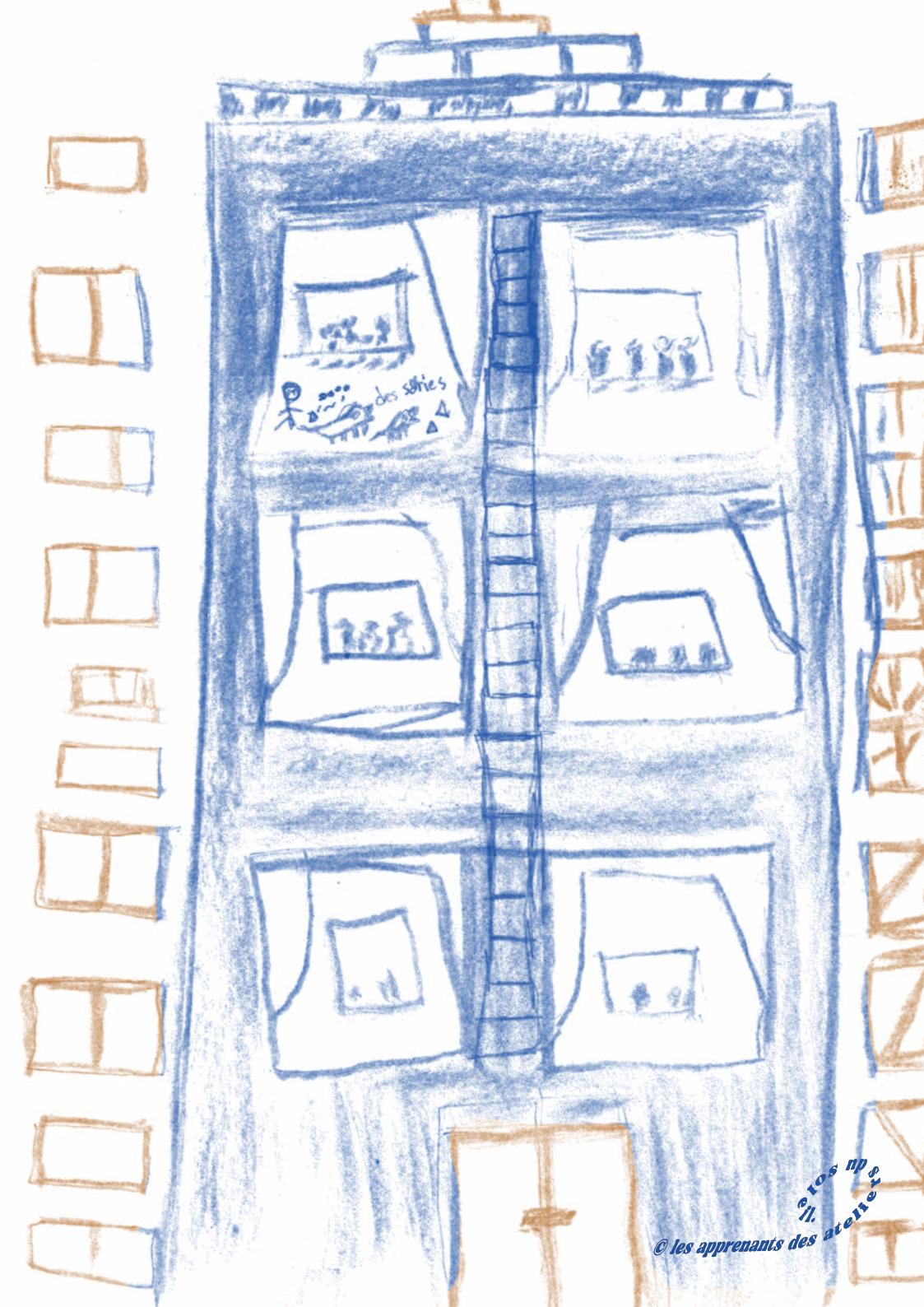


Tout savoir sur le contrat de bail

Vient ensuite la dernière animation de la journée et pas la plus facile : le décorticage d'un contrat de bail. Kenza distribue par groupe de deux un contrat type. Le but de l'exercice est de reconnaître en duo les mots qui constituent les différentes parties d'un contrat et ensuite de dire oralement ce que chaque partie recouvre. Parmi les différents items proposés, on trouve : locataire, bailleur, loyer, durée, garantie, état des lieux, assurances et signatures... Même si ces mots ne sont pas usuels, les réalités qu'ils recouvrent sont assez bien décryptées par les unes et les autres. Elles expliquent par exemple que la garantie locative doit être versée au propriétaire à la signature du bail et qu'elle est désormais de 2 mois et plus de 3. Par contre, on apprend, que trop souvent encore, certains propriétaires demandent qu'elle soit versée en espèces. Kenza leur conseille alors de ne pas oublier de réclamer un reçu et de le conserver tant qu'elles occupent le logement. Kenza leur explique qu'il est préférable de passer par un dépôt bancaire bloqué ou qu'il est désormais possible de le faire sur myminfin. Elle les invite de nouveau à en parler à Jérôme si elles éprouvent des difficultés à introduire cette demande seule. Concernant la durée d'un bail (souvent un bail de 3 ans)⁵, les participantes se débouillent aussi relativement bien et savent quand elles doivent donner leur préavis si elles désirent changer de logement après 1 an, 2 ans ou 3 ans. Elles sont aussi conscientes de l'importance d'avoir une assurance incendie en tant que locataire et là, Kenza insiste sur l'aspect légal minimum et les plus auxquels elles peuvent aussi souscrire pour protéger le contenu de leur habitation en cas de sinistre. Un dernier conseil donné par Kenza : ne jamais signer le document sans avoir pris connaissance de son entièreté ! Mais ça aussi elles le savaient !

⁵ En réalité, le bail classique pour une résidence principale est conclu pour 9 années, mais si le bailleur donne congé au locataire dans les trois premières années du bail il doit indemniser le locataire. Attention il est désormais également possible de conclure un bail pour une durée comprise entre 6 mois et trois ans, mais cela doit-être spécifié.





© les apprenants des ateliers
éros n°8

Durant plusieurs années, les apprenant·es du Centre alpha de Schaerbeek ont décidé d'aborder leurs difficultés liées au logement avec le soutien de trois formatrices — Lydia Tsiolakoudis, Fadella Nouri et Lucie Munyengaju — et d'un ancien animateur de RenovaS¹ — Daniel Roland — qui fait aujourd'hui lui aussi partie de l'équipe pédagogique du centre. À travers le récit de cette expérience, ces formateur·ices reviennent sur l'émancipation de leurs groupes et sur ce qu'ils·elles ont eux·elles-mêmes appris.

Comment faire naître, grandir et circuler l'entraide : quand des animations sur le logement débarquent en alpha pop

Sur base d'une rencontre avec Daniel Roland, Lydia Tsiolakoudis, Fadella Nouri et Lucie Munyengaju, Centre Alpha de Schaerbeek

Mis en forme par Sebastian Demolder, Lire et Écrire
Communauté française

Tout débute avec l'asbl RénovaS : une initiative de quartier située à Schaerbeek rassemblant des architectes et des travailleur·euses sociaux·ales qui se donne pour mission d'offrir aux habitant·es un accompagnement rigoureux sur les questions de logement et d'urbanisme au travers de plusieurs services (et ce depuis bientôt 30 ans) :

¹ <https://www.1030.be/fr/repertoire-des-associations-et-services/renovas>

- Offrir une interface entre les habitant·es et les initiatives régionales et communales en termes d'urbanisme
- Coordonner des contrats de quartier sur le territoire de la commune
- Sensibiliser et informer les habitant·es

C'est dans le cadre de ce dernier service (sensibiliser et informer) que Daniel Roland se rend auprès des formatrices du Centre alpha de Schaerbeek en tant qu'animateur du contrat de quartier Stephenson :

DR : Mon rôle, c'était d'aller dans les associations et faire des animations pour parler des problèmes qui tournent autour du logement et inciter les habitant·es de la commune de Schaerbeek (en particulier cel·leux qui étaient dans le périmètre du contrat de quartier) à venir trouver les conseiller·ères en logement pour qu'ils·elles puissent se faire aider : autant les locataires que les propriétaires.



J'étais équipé d'une palette d'outils : 10 animations qui avaient été conçues chez RenovaS, par des architectes avec le Réseau Habitat², pour aborder les problèmes de logement qui sont régulièrement rencontrés en Région bruxelloise. L'idée c'était de parler de tout ce qui est humidité, économie d'énergie, insalubrité...

C'est là, avec trois formatrices du Centre alpha de Schaerbeek, que naissent les différents projets de soutien. Lydia Tsiolakoudis, formatrice depuis 20 ans et pensionnée depuis le 1er juillet 2025,

² <https://reseauhabitat.be/>

a entrepris pendant quatre ans de travailler avec ses apprenant·es sur les difficultés liées au logement. Quant à Lucie Munyengaju et Fadella Nouri, elles ont décidé d'aborder ces questions avec leurs apprenant·es au travers d'activités ponctuelles qui ont eu lieu durant deux ans.

Aborder le logement en alphabétisation

Les difficultés liés au logement sont extrêmement répandues, mais rares sont les moments dans le quotidien où on ose les mettre sur la table. Les formateur·ices savent bien qu'il y a là quelque chose de délicat : parler de ces difficultés spécifiques engendre souvent des sentiments de honte, de culpabilité ou même de peur. Pour des apprenant·es en alpha, la situation est d'autant plus délicate que l'univers des contrats de bail, des factures, des obligations et autres formalités peut vite représenter un mur infranchissable. Dès lors, pour ne pas se confiner à la passivité et demeurer avec ces sentiments, nos quatre formateur·ices estiment qu'il est primordial de les prendre en considération et de les partager.



DR : *Quand j'arrivais avec mes animations, seul, avec l'architecte ou la conseillère en rénovation, on partait toujours des besoins des apprenant·es-habitant·es, de leurs constats et de leur propre logement. On faisait un brainstorming sur les difficultés qu'ils-elles*

rencontraient et on définissait ensemble des thématiques, ce qui nous permettait ensuite de partir de problèmes concrets pour construire des animations qui correspondent aux apprenant·es.

LT : Le premier contact consistait en la prise en compte collective des vécus de chacun·e. Les constats s'accumulaient lors des échanges et, peu à peu, les apprenant·es et formateur·ices se rendaient compte que plusieurs des problématiques étaient en réalité communes :

FN : *Je me souviens que dans mes groupes la question de l'humidité revenait beaucoup, celle de la consommation d'énergie aussi.*

LT : *La plupart de nos apprenantes étaient dans des petits logements (parfois une ou deux chambres pour des familles de cinq personnes) et ils n'ont pas les moyens de prendre plus grand. [...] On constatait aussi que de façon générale que l'insalubrité était un gros problème à Bruxelles, comme la ville est en grande partie faite de vieilles maisons...*

DR : *C'est vrai qu'à Bruxelles, on se retrouve avec du vieux bâti de plus de 100 ans, parfois 200 ans. Et il y a des logements qui ne sont plus du tout aux normes. Par exemple, on retrouve beaucoup de maisons unifamiliales qui sont transformées en appartements. Ce n'est pas du tout adapté et il y a des propriétaires qui profitent de cette situation, qui encaissent des loyers et qui derrière ne font rien pour les locataires. [...] Bruxelles manque de logements, mais surtout de logements salubres !*

C'est le caractère commun de ces problématiques, et leur mise en lumière, qui renforçait les liens au sein du groupe et faisait naître un sentiment de collectivité. On était arrivé·e seul·e, avec des soucis discrètement mis sous le tapis, et on se retrouvait maintenant ensemble, en groupe, face à un problème de société. Lentement, la honte se dissipait.

DR : *L'idée c'était d'apporter du dialogue et des informations aux apprenant·es pour faire en sorte qu'ils·elles puissent se déculpabiliser dans un premier temps. En parallèle, les animations avaient aussi pour objectif d'outiller les apprenant·es face à un maximum de problèmes, des plus petits aux plus complexes.*

LT : *Dans les animations, on a abordé les droits et les devoirs des locataires, les documents officiels comme le contrat de bail, l'état*

des lieux, le reçu de la garantie locative, mais aussi la question de savoir comment économiser de l'énergie, du gaz et de l'eau parce que les prix avaient beaucoup augmenté à l'époque.

DR : *On leur montrait en fait des petits gestes à appliquer au quotidien qui pouvaient faire économiser jusqu'à 2000 € par an. Au niveau de l'eau, par exemple, je leur montrais ce qu'une fuite « goutte à goutte » pouvait coutier et comment il était possible de la gérer. Au niveau de l'énergie, je leur donnais des petits trucs comme éteindre les multiprises, enlever la prise du GSM si on ne le charge pas, éteindre complètement la télé et ne pas la laisser en mode veille... On parlait vraiment de choses concrètes et, à chaque fois, on parlait du coût que ça engendrait si on ne le faisait pas. [...] Mais au-delà, au-delà des économies, c'est surtout cette question de la santé qui était primordiale dans les animations.*

LT : *Une activité qui a beaucoup plu aux groupes est celle sur l'humidité. Daniel montrait comment nettoyer les taches noires d'humidité avec des produits naturels (du vinaigre, du bicarbonate de soude, du citron...) ou encore comment aérer les maisons... L'idée c'était de leur apporter des solutions qui n'étaient pas miracle mais qui leur permettaient d'avoir un environnement un peu plus sain.*

Certaines animations avaient plus de succès que d'autres. Daniel s'est rendu compte qu'en alpha, tout ne marchait pas, et que certaines habitudes devaient être questionnées.

DR : *La Région met en place des tas de documents que les personnes en situation d'analphabétisme ne savent pas lire. [...] Et donner des flyers s'il n'y a personne pour les expliquer, ça ne sert à rien. Je pense, clairement, qu'il faut un accompagnement plus que verbal. Ce sont les formatrices qui m'ont accueilli chez Lire et écrire qui m'ont permis de prendre conscience de ça.*

C'est en effet grâce à l'expertise des formatrices que les animations ont pu être modifiées au fur et à mesure : au niveau du vocabulaire et des moyens de communication. En effet, comme le rappelle Fadella : « *la langue ne se suffit pas, il faut adapter* ». Parmi les outils qui sont devenus phares, on retrouvait des outils pédagogiques, mais aussi visuels comme la « Maison malade », le jeu « Energetic à brac » et l'exercice des bouteilles d'eau.

LT : En fait, avec les groupes de lecture et écriture niveau 1 on travaillait avec la méthode MNLE (la « Méthode Naturelle de Lecture Écriture »). Pendant toute l'année, en parallèle des animations avec RenovaS, on se penchait sur des textes qui abordait des thèmes en lien avec le logement en reprenant le vocabulaire spécifique utilisé par Daniel lors des animations pour le travailler et le comprendre.

DR : Pour ce qui est de la Maison malade (LT : aussi appelée la Maison pourrie par une des apprenantes), c'est la maquette d'une maison de deux étages conçue par les architectes de RenovaS. La maison comporte toute une série de problèmes (dégâts, humidité, agencement des pièces). On demandait aux apprenant·es de faire le tour de la maison et à chaque fois qu'ils·elles trouvaient un problème on en profitait pour aborder le Code bruxellois du logement, la loi et ainsi de suite...

« Energic'à brac »³ est un jeu qui permet d'expliquer comment le système des fournisseurs d'énergie fonctionne, comment il a été libéralisé en Belgique etc. Parfois, les apprenant·es étaient chez un fournisseur plutôt cher et ne savaient pas qu'ils·elles pouvaient changer, comparer les prix...

Et pour l'exercice des bouteilles, ça consistait à comprendre la quantité d'humidité qu'on génère dans une habitation avec des bouteilles d'eau qu'on remplissait. C'était très visuel : avec des bouteilles remplies sur la table, on voyait tout de suite combien de litres d'eau on pouvait dégager après une nuit. On pouvait aussi se rendre compte pourquoi deux chambres pour une famille de sept personnes ce n'est pas du tout adapté et que la surpopulation génère beaucoup trop d'humidité.

De la peur à la révolte

Le caractère pratique et visuel des animations débloquait la parole et facilitait les échanges. La fréquence des animations — un jour par semaine toutes les deux ou trois semaines, avec parfois une même animation étalée sur plusieurs semaines — permettait de développer des connaissances solides, y compris pour les

³ Pour plus de détails, consulter le site web de l'outil pédagogique : [<https://www.socialenergie.be/fr/outil/energica-brac-un-nouvel-outil-pedagogique/>].

formateur·ices. Le groupe gagnait en confiance et se rendait capable d'aborder des difficultés de plus en plus épineuses, comme celle des propriétaires véreux.

DR : Beaucoup des problèmes abordés ne dépendaient pas des apprenant·es, mais bien de leurs propriétaires. Parfois on avait carrément des propriétaires véreux qui ne voulaient rien faire pour leur locataire, et qui leur mettaient la pression pour qu'ils·elles s'en aillent... et on se retrouvait face à des locataires qui n'avaient aucune solution.

LT : C'est très difficile pour les apprenant·es sans emploi qui ont une habitation insalubre. Trouver un autre appartement est impossible, et les propriétaires demandent souvent deux ou trois mois de salaire pour faire des comparaisons. Du coup, parce qu'ils·elles ne travaillent pas et n'ont pas les revenus requis (via le CPAS ou le chômage), ils·elles sont coincé·es. Et donc, ils·elles ont peur de partir de leur logement insalubre.

LM : Et quand ils·elles donnent une garantie locative c'est souvent en cash, et ils·elles n'ont aucune preuve qu'elle a été payée. Donc, même s'ils·elles réussissent à partir, leur garantie risque de ne jamais être remboursée. Mais les animations les ont quand même aidé·es à y voir clair et à comprendre les bases des procédures de la garantie locative, de l'état des lieux etc., et puis à comprendre aussi quels sont les devoirs du propriétaire et ceux des locataires. Parce que, souvent, les apprenant·es pensent qu'ils·elles doivent tout faire eux·elles-mêmes...

DR : Et c'est là que RenovaS intervenait également en accompagnant les apprenant·es-locataires pour qu'ils·elles puissent défendre leurs droits. L'asbl a en effet fini par engager une conseillère en logement avec un profil d'assistante sociale pour que les choses changent : elle accompagnait les locataires à trouver une solution avec le propriétaire, les aidait à trouver un autre logement, les guidait vers des aides comme Infor GazElec⁴, ou les accompagnait à faire des demandes auprès des logements sociaux.

⁴ Infor GazElec est un centre d'information bruxellois pour les consommateur·ices d'électricité et de gaz : [<https://www.inforgazelec.be/fr/>].

Plusieurs apprenant·es ont ainsi trouvé des solutions à leurs difficultés.

DR : *Un jour, on a eu le cas d'une dame qui avait des problèmes de santé parce que son logement était insalubre : elle avait énormément d'humidité [...]. Au début des animations elle n'en parlait pas du tout mais, petit à petit, le sujet a été abordé et le jour où Lydia a vu les photos de son habitation, elle a fait des yeux pas possibles. Elle a demandé à l'apprenante si elle pouvait me montrer les photos et quand je les ai vues, je lui ai dit qu'il fallait qu'elle aille voir la conseillère en logement.*

LT : *Et c'est ça qui lui a permis, au final, de quitter son logement ! J'étais si contente pour elle à ce moment-là...*

Nos quatre formateur·ices devaient également prendre en compte le fait que la défense des droits était très loin d'être une évidence pour beaucoup apprenant·es. Dans beaucoup de pays, revendiquer des droits peut être mal vu ou même puni par la loi et manifester est, dans certains cas, tout simplement interdit. Dans ce contexte, Daniel rappelle une fois de plus l'importance de la collaboration entre tous les membres impliqués dans un projet :

DR : *Il y a parfois comme un choc culturel qui se fait entre les droits qu'ils·elles sont censé·es avoir ici et ceux de leurs pays d'origine. Donc, au-delà de parler de logement, on devait aussi utiliser des méthodes interculturelles pour pouvoir décortiquer un peu la différence entre le pays d'accueil et le pays d'origine. [...]*

Mais pour moi, c'est aussi la collaboration qui a primé : la collaboration entre les apprenantes, les formateur·ices et aussi les acteur·ices externes. En tant qu'animateur chez RenovaS, j'apporte une information, celle-ci est ensuite décryptée par les formateur·ices, ce qui permet de m'adapter. Puis on informe le relais social de ce qu'on a dit et des informations qu'on a apportées. Alors, on accompagne les apprenant·es à aller trouver le relais et la conseillère qui vont les renseigner et prendre la main. C'est cette collaboration qui permet à une équipe d'accompagner les apprenant·es pour qu'ils·elles puissent défendre leurs droits et reprendre confiance.

Grâce à l'écoute, dans un premier temps, et à la collaboration ensuite, les groupes se sont armés d'une confiance commune. La honte et la culpabilité faisaient alors place à une nouvelle conscience de la situation, et surtout au désir de faire changer les choses à travers de nouveaux projets :

LT : Les apprenant·es se sont tellement impliqué·es dans la problématique qu'au mois de mars ils et elles ont participé à la manifestation pour le logement⁵. Donc j'ai vraiment senti une évolution. Au début des animations, il y avait une culpabilité. Et une fois qu'on les avait finies, il y avait un sentiment de révolte contre toutes ces difficultés.

On a aussi fait une exposition sur la façade de notre ancien Centre alpha rue Stephenson. Les apprenant·es ont fabriqué des affiches qui décrivaient les difficultés qu'ils·elles rencontraient et qui les mettaient en parallèle du Code bruxellois du Logement. On y voyait aussi la maison idéale telle qu'ils·elles la concevaient et c'était loin d'être quelque chose d'extraordinaire avec des piscines etc., c'était vraiment le minimum pour vivre dignement.

La mobilisation est aussi passée, et passe toujours, par des initiatives d'entraide au quotidien, en dehors du cadre des formations et des animations.

LM : Au sein des cours, il y a une véritable entraide qui se crée, surtout avec les nouveaux·elles arrivant·es. Mais, en dehors des cours, il y a un grand partage d'informations, elles circulent dans la famille et les proches des apprenant·es.

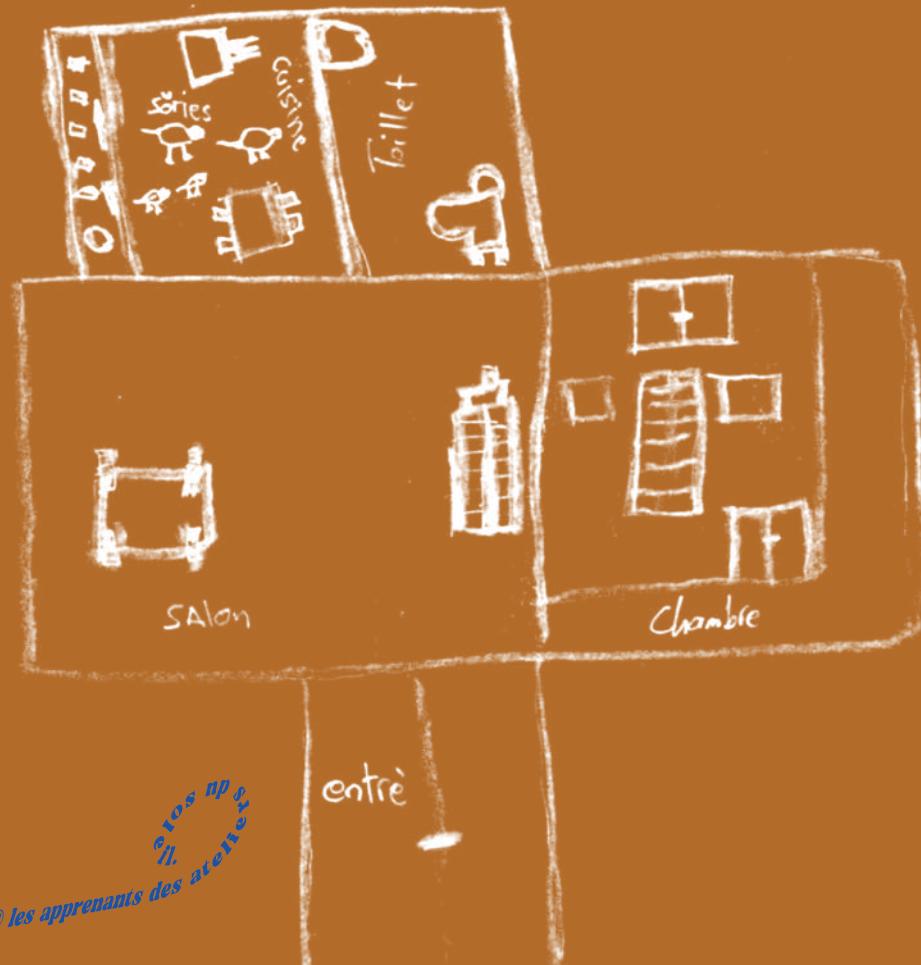
DR : Les animations ont donc un impact au-delà des apprenant·es comme individus, elles ont aussi un impact sur leur entourage. C'est très gratifiant pour nous, formateur·ices. On est un peu des accompagnateur·ices de vie et même de communauté. Et on forme des personnes qui, à leur tour, deviennent des passeur·euses et accompagnateur·ices.

⁵ La manifestation a eu lieu le dimanche 26 mars 2023, dans le cadre du Housing Action Day (aujourd'hui appelé Action Logement ou Woon Actie), un appel européen à agir pour le droit au logement : [<https://bral.brussels/fr/artikel/dimanche-26-mars-manifestons-pour-le-droit-au-logement>].

Au bout du compte, les animations auront créé de véritables chaînes d'entraide sociale. Plusieurs des apprenant·es de nos quatre formateur·ices ont ainsi pu trouver des solutions à leurs difficultés : nouveau logement salubre, accord avec le propriétaire, déménagement dans un appartement plus adapté... Ces expériences nous rappellent une nouvelle fois que l'éducation permanente est un processus long, qui commence en formation et qui se poursuit dans la vie. Comme le rappelle Fadella : « *C'est le premier pas qui compte* ».



j'habite près de la gare du Nord. A l'allée verte, j'habite dans un petit appartement d'une chambre. Nous sommes à trois, difficile d'avoir une intimité. L^e étage sans ascenseur. Nous venons de trouver un nouvel appartement grâce à mon ami. Ma maman et moi devons équiper la maison : frigo, meubles, cuisine... et notre loyer est de 1150 euros.



Selection bibliographique

Aurélie Audemar, Centre de documentation pour l'alphabétisation et l'éducation populaire du Collectif Alpha

Les témoignages sur les difficultés d'accès à un logement de qualité sont nombreux. L'insalubrité des habitations, leurs prix inabordables, les nombreuses années à attendre un logement social, font partie des préoccupations couramment partagées lors d'une conversation informelle ou lors de temps de formation dédiés à cette question.

Comment aller au-delà de la récolte de vécus de plus en plus douloureux ? De quels aspects s'emparer en profondeur et comment les traduire en démarches pédagogiques ? En guise de pistes de réponses, nous ne pouvons nous satisfaire de ressources rassemblées dans la catégorie « Logement » du centre de documentation. Nous négligerions la dimension systémique du problème que nous formulerais ainsi : pourquoi tout.e citoyen.ne n'a pas droit à un logement décent ?

C'est ainsi que cette sélection bibliographique a été alimentée par différents rayonnages : féminisme, histoire sociale, citoyenneté-démocratie, lutte contre les discriminations, interculturalité, exclusion-pauvreté, économie, éducation permanente, vie pratique, lecture-romans, art et pédagogie. Elle est construite autour de trois axes de réflexions, choisis selon des questions entendues, des intérêts observés, des évidences à creuser et des avenirs désirables à inventer.

Le premier axe s'interroge sur qui profite du mal logement ? En effet, le logement est rarement défendu comme bien public. L'expression « le marché du logement » annonce comme un état de fait immuable que, comme tout produit dans un système capitaliste, il peut être objet de spéculation, source d'enrichissement de quelques-un.e.s au détriment du grand nombre. Les travaux de Ian Brossat puis de Culture & Démocratie avec le collectif Esquifs ainsi qu'une recherche-action menée à Molenbeek apportent des éclairages sur la culture de la prédatation des espaces de vie. Ces ouvrages offrent des clés

pour mieux comprendre les mécanismes de privation du droit au logement d'une grande partie de la population. Il est notamment question du phénomène de gentrification de quartiers populaires, de la pratique massive de la plateforme Airbnb et du principe de la dette et du surendettement comme élément essentiel du capitalisme financier.

Le deuxième axe de réflexion proposé est celui du chez soi, de l'espace intime comme lieu d'exploitation classiste et genrée. Il s'agit d'appréhender, le logement, l'espace privé, non pas seulement comme un refuge, mais dans la continuité des inégalités sociétales. Il est abordé à la fois dans une perspective féministe et en mettant au centre, la question des classes sociales. Mona Chollet se penche sur le travail des femmes dans l'espace domestique. Bénédicte Verschaeren propose une démarche pédagogique sur cette même problématique en partant de l'observation d'une maison bourgeoise au siècle passé, *La Maison Autrique*, pour ensuite faire le parallèle avec aujourd'hui et l'emploi des personnes, majoritairement des femmes, en titres-services.

Contre le fatalisme, le dernier axe invite à ouvrir les imaginaires, à aller à la rencontre de différentes formes d'expressions artistiques pour observer, raconter, partager, inventer. Livres de photos, expositions et capsules sonores offrent des portraits intimistes et symboliques des diverses manières d'« habiter ». Un très court roman sous forme d'album illustré raconte du point d'une vue d'une enfant, le sans-chez soirisme. Puis deux démarches pédagogiques en alphabétisation sont partagées. L'une décrit comment travailler à partir d'un livre de portraits photos de Bruxellois dans leur espace de vie. L'autre, « Le logement oser l'utopie » fait se croiser récit oral et création plastique. Les deux derniers ouvrages sont des propositions pédagogiques et artistiques d'observation et de créations d'espaces de vie.

Lire et Ecrire Bruxelles et La Rue asbl, **Et nous alors ? On va habiter où ? Dans le canal ? : Une recherche-action participative sur la gentrification à Molenbeek**, Lire et Ecrire Bruxelles coord. et édition, 2024, 136 p.

Ce livre présente un travail de recherche-action participative sur la gentrification qui a été mené de janvier 2022 à mars 2024 pendant une formation en alphabétisation populaire à l'asbl La Rue.

Il permet de mieux comprendre ce qu'est la gentrification et d'y faire face à Bruxelles et dans toutes les villes où le logement est devenu une simple marchandise destinée à enrichir les plus riches au détriment des classes populaires.

Durant plus de deux années, des ateliers créatifs ont été organisés par Marina Lopez, artiste plasticienne, et Abdelkader Hibbane, peintre et calligraphe.

Le groupe a été encouragé par sa formatrice, Marie-Claude Kibamba.

Jacqueline Michaux, chargée de recherche à Lire et Écrire Bruxelles, a animé les ateliers de recherche-action et de création textile et a assumé la coordination du projet.



Ian Brossat, **Airbnb, la ville ubérisée**, La ville brûle, 2018, 159 p.

« Airbnb, Google, Amazon et Uber entendent fabriquer la ville du XXI^e siècle. Va-t-on les laisser faire ? Loin de sa promesse initiale, l'économie du partage est devenue une économie de la prédatation : Paris a vu 20 000 de ses logements disparaître au profit de la plateforme Airbnb, dont elle est la première destination mondiale.

Données inédites à l'appui, Ian Brossat explore les conséquences de cette « ubérisation de l'urbain » : spéculation, loyers plus chers, éviction des habitant.es des centres-villes et ségrégation spatiale, standardisation et disparition des commerces, transformation des temps de vie et des usages de la ville, perte d'identité des quartiers...

Pour lutter contre l'ubérisation des villes, il faut se reposer la question des géographies du pouvoir. Une question d'autant plus urgente qu'Airbnb n'est que la face émergée d'un iceberg beaucoup plus vaste : Google se lance dans la promotion immobilière, Amazon se positionne en concurrent de tous les commerces, du vêtement à l'aliment, Uber privatisé la circulation en ville. Ces acteurs, plus puissants que des Etats, entendent transformer nos villes en marchés, et peser sur les lois pour maximiser leurs profits.

Allons-nous les laisser faire ? »



Culture & Démocratie et le Collectif Esquifs,
Trop chère la vie : Récits, outils, perspectives sur les dettes de vie courante, Culture & Démocratie, 2023, 64 p.

Culture & Démocratie a déjà publié, en 2019, l'ouvrage *Neuf essentiels sur la dette, le surendettement et la pauvreté*.

Cette étude, fruit d'une première collaboration entre Culture & Démocratie et le collectif Esquifs, proposait une sélection d'une quinzaine de livres, présentés et commentés, nécessaires à la compréhension de la problématique du surendettement. Une introduction d'Esquifs rendait compte du chemin de pensées que ce collectif de non-expert·es avait entrepris. S'y développait le parcours documentaire qu'ils et elles avaient mené sur ces questions via notamment un dispositif de lecture en commun issu de l'éducation populaire : l'arpentage. Ces recherches formaient le terreau d'où émergerait une pièce de théâtre de Rémi Pons, alors encore en gestation : Apnée.

C'est dans la suite logique de cette première collaboration que Culture & Démocratie s'associa à l'organisation de la semaine « Trop chère la vie » du 6 au 12 juin 2022 au Centre culturel Bruegel ainsi que dans l'édition du présent ouvrage. Imaginé comme un outil, cette publication reprend les principales thématiques travaillées tout au long de la semaine — dette et logement, dette et santé, dette et précarité féminine. Vous pourrez y lire des compte-rendus d'ateliers, des récits de performances, des extraits de la pièce Apnée ainsi que des contributions plus analytiques. Vous trouverez aussi en fin d'ouvrage, un plaidoyer, des propositions pour demain imaginées avec des membres de l'asbl Trapes.

Mona Chollet, **Chez soi : Une odyssée de l'espace domestique**, Zones, 2015, 322 p.

Le fait d'entretenir son intérieur est dévalorisé, et même délégué dès qu'on le peut.

Encourager le service à la personne et les emplois de type « homme ou femme de ménage », c'est créer de l'activité en période de crise (car l'inactivité, c'est mal) mais ces emplois sont dépréciés, vus comme « bas de gamme » et peu valorisés au sein de la société. Et qui, dans un couple ou une famille, s'occupe encore principalement du travail domestique et souffre à la fois de sa dépréciation et de la manière dont il accapare le temps ? Les femmes, malheureusement.

Mona Chollet raconte comment, du XVII^{ème} au XX^{ème} siècle, la société a peu à peu inculqué aux femmes ce rôle de maîtresse de maison, a installé la glorification du rôle de l'épouse, si bien qu'il est imbriqué dans la construction de l'identité personnelle au point qu'on essaye de faire croire qu'il s'agit de quelque chose de « naturel ». Avec une ironie grinçante, elle interroge la notion de tâches viriles et de tâches féminines : si vraiment ce sont des choses propres à chaque sexe, est-ce qu'une femme doit arrêter de se brosser les dents parce que son compagnon le fait ? Elle fait un constat encore plus alarmant : le travail des femmes ne les a pas débarrassées des tâches domestiques, au contraire ! Il a augmenté leurs responsabilités, et a doublé la charge de travail.

où l'on s'avachit devant la télévision
ou l'on déguste un repas préparé par quelqu'un d'autre.
Là, au contraire, un espace qui n'est pas
totalement désorienté, une base arrière
ses forces, se souvenir de ses
habitudes, de son enfance, de son avenir.
l'habitation idéale s'exprime ce qu'il
nous reste de vitalité, de foi en
l'avenir.

Ce livre voudrait dire la sagesse
des casaniers, injustement dénigrés.
Mais il explore aussi la façon dont
ce monde que l'on croyait fuir
revient par la fenêtre. Difficultés
à trouver un logement abordable,
ou à prôter de son chez-soi dans
l'état de « famine temporelle »
qui nous caractérise. Ramifications
passionnantes de la simple question
« Qui fait le ménage ? », persistance



Bénédicte Verschaeren, **Espaces de vie : des inégalités dans le logement hier et aujourd’hui, Avec comme lieu ressource La Maison Autrique,**
Le Collectif Alpha asbl, 2024

Le point de départ de ce travail était le souhait des apprenants de mieux connaître la Belgique, de mieux comprendre là où ils sont. D'autre part, certains avaient un questionnement précis sur l'histoire sociale, concept déjà entendu par ailleurs, dont ils ne comprenaient pas le sens.

Le thème des espaces de vie permet de faire des liens entre les enjeux de société en 1900 et ceux d’aujourd’hui, d’analyser plus finement la société actuelle.

Ce dossier aborde les thèmes suivants :

- Les maisons bourgeoises bruxelloises en 1900, leur fonctionnement et le personnel de maison.
- De la domesticité aux titres services, en passant par la domesticité contemporaine.
- Les habitations ouvrières, depuis les impasses du 19^e jusqu'à aujourd’hui.

Dossier pédagogique

Le travail sur ces thèmes est proposé en deux parties. La **vie : logement** première s'articule autour d'une visite de la Maison Autrique pour se construire une image du passé, avec une analyse des espaces de vie, du travail et de la domesticité. La **seconde partie** traite de ce même thème mais en s'intéressant aux enjeux sociaux actuels et en se penchant sur le système des titres-services.



Bénédicte Verschaeren

Réalisations 2024 - Espaces de vie et vivre ensemble



Herman BERTIAU (Photographe), Sylvie NYS,
Pierre MERTENS (Préfacier), **Bruxelles Intime :**
livre photos Bruxelles Intime, Husson, 2017, 150 p.

Cent cinquante photos, en noir et blanc, de Bruxellois d'adoption ou de naissance, dans leur intérieur. Tous les milieux, toutes les cultures et tous les styles se côtoient dans cette fresque du Bruxelles de la fin des années 80.

Marie Fontaine, dans une édition du Collectif Alpha a créé une démarche pédagogique téléchargeable, **Bruxelles Intime : Imaginer un logement, un habitant**, à partir de 25 photos tirées de ce livre. Elle propose des activités de description de logements et de personnes (oralement ou par écrit), en s'intéressant aux ressentis face à une photo, aux interprétations de son contenu. Une attention particulière est portée à l'observation de moments d'évocation, en référence à la gestion mentale. La suite de la démarche est une invitation à imaginer les éléments manquants de la photo (logement ou habitant) : « Qui habite là ? » et « Où habite cette personne ? ».

HERMAN BERTIAU

SYLVIE NYS



BRUXELLES INTIME

Habiter (titre provisoire), Portraits photos et sonores sur le droit au logement à Bruxelles, une exposition immersive en français, anglais et néerlandais, Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH), 2023.

Cette installation itinérante est une invitation à rencontrer Simona, Jules, Sofie ou Mohammed... Chaque portrait photo est accompagné d'un portrait sonore. Ces témoignages sont une clé pour mieux comprendre le logement à Bruxelles, appréhender les enjeux sociétaux et les changements qui modifient lentement mais profondément notre capitale. Ils et elles témoignent, se confient, partagent leur expérience.

A la croisée du réel et de l'imaginaire, l'audio qui accompagne l'image propose et invite l'auditeur·rice à se plonger dans un univers et à expérimenter une relation « plus personnelle » avec le droit au logement ; en traduisant de façon plus humaine les chiffres, statistiques ou autres données cartographiées de l'état du logement à Bruxelles aujourd'hui. Nous ne vous parlerons pas de 5.313 personnes sans abri mais de Jean-Michel. Il ne s'agit pas de 8.300 logements déclarés insalubres mais de l'appartement de Simona...

Il est possible d'accueillir l'exposition et de consulter le matériel de l'exposition en ligne : <http://rbdh-bbrow.be/>

(titre provisoire)

Bénédicte Verschaeren, **Le logement, oser l'utopie pour agir**, Le Collectif Alpha asbl, 2023

Le point de départ de cette réalisation sont les réflexions, les questions, les affirmations, les demandes, les commentaires que les personnes en formation ont exprimés par rapport à leur logement. La démarche proposée dans ce dossier est en deux parties.

La première étape propose tout d'abord un retour dans le passé, une mise en récit du logement de son enfance pour lui en donner une forme artistique. Le travail évolue vers un état des lieux sur les logements actuels avec ses nombreuses insatisfactions et difficultés.

Ceci mène à la deuxième partie du dossier avec des pistes pour envisager la lutte pour défendre ses droits, avec pour étendard : « *Oser avoir des rêves c'est aussi oser l'utopie.* »

Bénédicte Verschaeren Le logement, oser l'utopie pour agir

Elsa VALENTIN, Lydie SABOURIN (Illustrateur),
Mina en juin, Beurre Salé, 2018, 48 p.

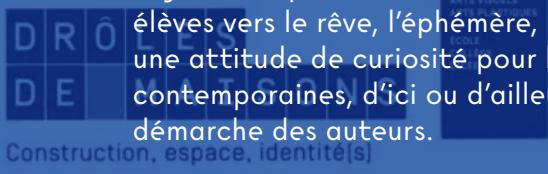
Mina n'a pas de maison avec des murs et un toit. C'est sa maman sa maison. Chaque nuit, avec sa soeur Fanette, elles dorment sur un canapé chez tante Lulu, ou sur un matelas dans une chambre d'amis. Chaque matin, avant de partir au travail, maman part chercher un toit pour y abriter ses enfants. Elle va de bureau en guichet, remplit des dossiers, coche les bonnes cases... En vain. Jusqu'au jour où une rencontre changera le cours de leur vie.



Béatrice LAURENT, Michèle MAZALTO,
Drôles de maisons : Construction, espace, identité(s),
Scérén Canopé, 2015, 118 p.

Cet ouvrage destiné à l'origine au monde scolaire constitue une source très inspirante pour l'alphanumerisation des adultes.

Tout à la fois lieu de l'intime, de partage ou de pouvoir, la maison concentre des enjeux forts : affectifs, symboliques, architecturaux, écologiques... Où ai-je envie de m'installer ? De quel espace ai-je besoin pour être « chez moi » ? Comment habiter cet espace pour me sentir bien ? 33 ateliers, déclinés du cycle 1 à la terminale, engagent les enseignants et leurs élèves à questionner les processus de construction, l'organisation de l'espace et l'identité de chaque maison créée. Du plan au nid, du squat à la cabane, du pliage simple à l'installation complexe, tous les formats sont convoqués pour arpenter, expérimenter et vivre l'habitat. Porter un regard oblique sur l'architecture, orienter résolument les élèves vers le rêve, l'éphémère, l'insolite ou le nomade, cultiver une attitude de curiosité pour les architectures passées, contemporaines, d'ici ou d'ailleurs, sont au cœur de la démarche des auteurs.



Construction, espace, identité(s)

BÉATRICE LAURENT
MICHÈLE MAZALTO



Elisabeth LEVASSEUR, **Arts visuels & Architecture**,
Scén Canopé, 64 p.

Les ouvrages « Arts visuels & » mettent en relation un thème avec la pratique des arts visuels. Ils proposent des ateliers immédiatement utilisables en classe ainsi qu'une transversalité qui place les arts visuels au carrefour des autres disciplines.

- En invitant les élèves à porter un regard nouveau sur leur environnement architectural, *Arts visuels & Architecture* met en relation cette approche avec des pratiques plastiques et des rencontres d'artistes.
- La découverte de l'architecture, de ses principaux composants et du processus architectural se fait dans le temps et dans l'espace. Patrimoine ancien et architecture contemporaine sont invoqués pour contribuer à une ouverture sur le patrimoine mondial.
- Les apports culturels et techniques, enrichis d'un vocabulaire adapté, sont articulés avec 29 propositions d'activités plastiques mises en œuvre dans le cadre de projets pluridisciplinaires.



La ville vue d'en bas

Travail et production
de l'espace populaire

Collectif
Rosa Bonheur

Pour continuer de lire et de creuser...

MATHIEU
VAN CRIEKINGEN
**Contre
la gentrification**

LA DISPUTE

Collectif Rosa Bonheur, **La Ville vue d'en bas.**
Travail et production de l'espace populaire,
Éditions Amsterdam, 2019

Mathieu Van Criekingen, **Contre la gentrification :
convoitises et résistances dans les quartiers
populaires**, La Dispute, 2021

Ces deux ouvrages proposent une lecture critique des transformations urbaines en mettant en lumière les effets de la désindustrialisation sur les classes populaires et en analysant les logiques de gentrification à l'œuvre dans ces phénomènes et les rapports de domination qui les sous-tendent. En plus de cet aspect critique, les deux livres s'attachent aussi à révéler des formes de résistance concrètes face à ces dynamiques. Ils appellent à une repolitisation des enjeux urbains face aux discours technocratiques qui occultent la conflictualité sociale.

Bonne lecture !

said



Lire et Écrire Communauté française
42a bte4 rue des Vétérinaires 1070 Bruxelles
02 502 72 01 lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be

Lire et Écrire Bruxelles 14 rue de la Borne 1080 Bruxelles
02 412 56 10 info.bruxelles@lire-et-ecrire.be

Lire et Écrire Wallonie 7 rue Artoisenet 5000 Namur
081 24 25 00 coordination.wallonne@lire-et-ecrire.be

Lire et Écrire Brabant wallon
21 boulevard des Archers 1400 Nivelles
067 84 09 46 brabant.wallon@lire-et-ecrire.be

Lire et Écrire Centre-Mons-Borinage
2a place communale 7100 La Louvière
064 31 18 80 centre.mons.borinage@lire-et-ecrire.be

Lire et Écrire Charleroi-Sud Hainaut
42 rue de Marcinelle 6000 Charleroi
071 30 36 19 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be

Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme
37b rue Wiertz 4000 Liège
04 226 91 86 liege.huy.waremme@lire-et-ecrire.be

Lire et Écrire Luxembourg
1 rue du Village 6800 Libramont
061 41 44 92 luxembourg@lire-et-ecrire.be

Lire et Écrire Namur
1 rue Relis Namurwès 5000 Namur
081 74 10 04 namur@lire-et-ecrire.be

Lire et Écrire Verviers
4 bd de Gérardchamps 4800 Verviers
087 35 05 85 verviers@lire-et-ecrire.be

Lire et Écrire Wallonie picarde
15 rue des Sœurs de Charité 7500 Tournai
069 22 30 09 hainaut.occidental@lire-et-ecrire.be



Le Journal de l'alpha est publié avec le soutien
de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Abonnement 4 n°/an Belgique 35€, Europe 50€,
hors Europe 55€ (frais de port compris)

Payement par virement bancaire à Lire et Écrire asbl
avec en communication : JA + votre nom
IBAN : BE59 0011 6266 4026 BIC : GEBABEBB
administration@journaldelalpha.be



© les apprenants des ateliers



Il existe dans nos villes et nos villages des zones invisibles, des espaces où l'on survit sans jamais vraiment habiter. Le philosophe Norman Ajari* les appelle des « espaces de l'indigne » : des interstices sociaux où certaines vies sont tolérées sans être reconnues. Le logement, pour beaucoup, n'est plus un lieu d'ancre. C'est devenu un champ de lutte quotidienne.

De nombreux récits des apprenants de Lire et Écrire se recoupent : loyers impayables, plafonds qui s'effondrent, préavis sans recours... Ne pas maîtriser l'écrit, c'est risquer d'être dépossédé de sa capacité à se défendre. L'exclusion du logement est aussi une exclusion du langage.

Mais les espaces de l'indigne peuvent être des espaces de résistance. Ce numéro du Journal de l'alpha rassemble des constats, met en exergue les leviers d'action et montre que, par les ateliers d'alphabétisation, en Wallonie et à Bruxelles, des femmes et des hommes transforment la honte en parole, la peur en savoir et réapprennent ainsi à habiter.

Habiter n'est pas seulement posséder un toit, c'est trouver sa place dans le monde commun : pouvoir dire « je » dans la cité, dans les phrases de l'histoire que nous déployons.